

**REPUBLIQUE DU BURUNDI**



**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ELEVAGE**

**OFFICE BURUNDAIS POUR LA PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT**



**STRATEGIE NATIONALE DE FINANCEMENT DES FORETS  
(SNFF) DU BURUNDI  
(2025-2040)**



**NOVEMBRE 2024**

## TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES .....	I
LISTE DES TABLEAUX .....	II
LISTE DES FIGURES.....	II
SIGLES ET ABREVIATIONS .....	III
INTRODUCTION .....	1
1. CONTEXTE.....	2
1.1. STATUT DES FORETS ET DE LA GESTION FORESTIERE AU BURUNDI.....	2
1.2. ANALYSE DU CADRE INSTITUTIONNEL ET LEGAL .....	3
1.3. STRATEGIE FORESTIERE NATIONALE (2025-2040) .....	6
2. PRIORITES STRATEGIQUES DE LA SNFF 2025-2040.....	8
2.1. DOMAINES THEMATIQUES.....	8
2.2. VERS UNE GESTION INTEGREE : SYNERGIES ENTRE ENERGIE, FORETS ET CLIMAT POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE AU BURUNDI.....	13
2.2.1 L'énergie, les forêts, les changements climatiques et le développement économique du Burundi .....	14
2.2.2 Le rôle des mécanismes innovants : Crédits carbone et obligations vertes .....	16
3. ÉVALUATION DU PAYSAGE FINANCIER .....	17
3.1. APERÇU DES SOURCES DE FINANCEMENT ACTUELLES.....	17
3.1.1 Financement gouvernemental .....	17
3.1.2 Soutien bilatéral et multilatéral .....	19
3.1.3 Autres sources de financement.....	20
3.2. LACUNES ET DEFIS IDENTIFIES .....	21
4. FINANCEMENT NECESSAIRE PAR DOMAINE THEMATIQUE DE LA SNFF .....	21
5. SOURCES DE FINANCEMENT POTENTIELLES DE LA SNFF .....	28
6. LACUNES FINANCIERES FUTURES ET SOLUTIONS POSSIBLES .....	35
7. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES.....	38
7.1. PHASE 1 : OPERATIONNALISATION DU FONDS FORESTIER NATIONAL ET INSTITUTIONNALISATION DES MECANISMES (2025-2027).....	38
7.2. PHASE 2: EXPANSION DES ACTIVITES (2028-2031) .....	41
7.3. PHASE 3: INTENSIFICATION ET INNOVATION (2032-2036) .....	43
7.4. PHASE 4 : EVALUATION, AJUSTEMENT ET DEVELOPPEMENT DE NOUVEAUX MECANISMES (2037-2040).....	46
8. PLAN D'ACTION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE FINANCEMENT DES FORETS .....	50
9. CONCLUSIONS ET SUGGESTIONS.....	64
10. BIBLIOGRAPHIE .....	66

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Justification du choix des domaines thématiques de la SNFF, et leur cohérence avec les axes d'intervention de la Politique Forestière Nationale 2012-2025 et de la Stratégie Forestière Nationale 2025-2040.....	8
Tableau 2. Aide publique au développement .....	20
Tableau 3. Plan d'actions des activités prévues par domaines thématiques sur une période de 15 ans (2025- 2040).....	23
Tableau 4. Budget de la SNFF pour chaque domaine thématique .....	27
Tableau 5. Sources potentielles de financement dans le secteur forestier au Burundi.....	28
Tableau 6. Activités clés prévues durant la phase 1 .....	38
Tableau 7. Budget estimatif de la Phase 1 .....	40
Tableau 8. Activités clés prévues durant la phase 2.....	41
Tableau 9. Budget estimatif de la phase 2.....	42
Tableau 10. Activités clés prévues durant la phase 3 .....	43
Tableau 11. Budget estimatif de la phase 3 .....	45
Tableau 12. Activités clés prévues durant la phase 4.....	47
Tableau 13. Budget estimatif de la phase 4.....	48
Tableau 14. Résumé du budget par phase d'implémentation de la SNFF .....	49
Tableau 15. Plan stratégique de mise en œuvre de la SNFF .....	51

## LISTE DES FIGURES

Figure 1. Principales forêts et régions boisées du Burundi.....	2
Figure 2. Budget gouvernemental dédié au secteur forestier.....	17
Figure 3. Financement bilatéral et multilatéral pour les projets d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (2018 - 2023).....	19

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

<b>AFD</b>	: Agence Française de Développement
<b>APD</b>	: Aide Publique au Développement
<b>BAD</b>	: Banque Africaine de Développement
<b>BM</b>	: Banque Mondiale
<b>CCNUCC</b>	: Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
<b>CDB</b>	: Convention sur la diversité biologique
<b>CNULCD</b>	: Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
<b>COMIFAC</b>	: Commission des Forêts d’Afrique Centrale
<b>CTCN</b>	: Climate Technology Centre and Network (CTCN)
<b>DPO</b>	: Opérations de Politique de Développement
<b>FEM</b>	: Fonds pour l’Environnement Mondial
<b>FNUF</b>	: Forum des Nations Unies sur les Forêts
<b>FVC</b>	: Fond Vert Climat
<b>GCF</b>	: Green Climate Fund/Fonds Vert pour le Climat
<b>IBN</b>	: Initiative du Bassin du Nil
<b>MFBPE</b>	: Ministère des Finances du Budget et de la planification Economique
<b>MNV</b>	: Mesures de notification et Vérification
<b>OBPE</b>	: Office Burundais pour la Protection de l’Environnement
<b>PIB</b>	: Produit Intérieur Brut
<b>PPP</b>	: Partenariats Public-Privé
<b>PSE</b>	: Paiement des Services Ecosystémiques
<b>RMFFF</b>	: Réseau Mondial de Facilitation du Financement des Forêts
<b>SNFF</b>	: Stratégie Nationale de Financement des Forêts
<b>VCM</b>	: Voluntary Carbon Market

## INTRODUCTION

Les forêts du Burundi sont essentielles pour la durabilité environnementale du pays, le développement économique et les moyens de subsistance de sa population. Cependant, elles sont confrontées à des menaces importantes, telles que la déforestation, la dégradation des terres et les impacts du changement climatique. Pour relever ces défis, la Politique Nationale des Forêts 2012-2025 a jeté les bases d'une gestion durable des forêts au Burundi. Au moment où cette période politique touche à sa fin, le Burundi vient de valider une nouvelle stratégie nationale forestière qui établit les objectifs stratégiques de gestion durable des forêts pour la période 2025-2040. Une Stratégie Nationale de Financement des Forêts (SNFF) pour la période 2025-2040 est essentielle pour garantir un financement adéquat des initiatives forestières au Burundi, en s'appuyant sur les orientations définies par la nouvelle Stratégie Nationale Forestière 2025-2040.

À cet effet, le gouvernement du Burundi a sollicité le soutien du Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF) et du Réseau Mondial de Facilitation du Financement des Forêts (RMFFF) pour l'aider à développer une Stratégie Nationale de Financement des Forêts. Les premières étapes du soutien du FNUF ont été la production d'un rapport sur l'état actuel de la gestion des forêts et du paysage financier forestier au Burundi<sup>1</sup>. La production de ce rapport a impliqué une vaste revue littéraire, de multiples entretiens et une évaluation des données nationales en matière de gestion et financement des forêts. Un atelier de formation a été ensuite organisé par le FNUF en collaboration avec l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE) pour apporter un appui technique au Burundi dans la mobilisation de ressources financières et autres ressources pour la gestion durable des forêts.

---

<sup>1</sup> Évariste Rufuguta, *Rapport d'analyse de la situation forestière au Burundi*, Juin 2024.

## 1. CONTEXTE

### 1.1. STATUT DES FORETS ET DE LA GESTION FORESTIERE AU BURUNDI

Le Burundi couvre 27 834 km<sup>2</sup> dont 25 200 km<sup>2</sup> terrestres, et s'étend entre les longitudes 29°00' et 30°54' Est et les latitudes 2°20' et 4°28' Sud. Malgré sa petite superficie, le pays se distingue par une remarquable diversité écologique grâce à sa position dans la vallée du Rift Albertin, une région reconnue pour sa richesse en biodiversité. Les trois principales catégories de forêts incluent la forêt montagnarde du Rift Albertin, les bois miombo humides du Zambèze central, et la savane forestière du bassin du lac Victoria (Figure 1)<sup>2</sup>. La forêt montagnarde du Rift Albertin est en grande partie une forêt tropicale et subtropicale humide à feuilles larges, tandis que les bois miombo et la savane forestière du bassin du lac Victoria sont un mélange de prairies, de savanes et de broussailles tropicales et subtropicales.

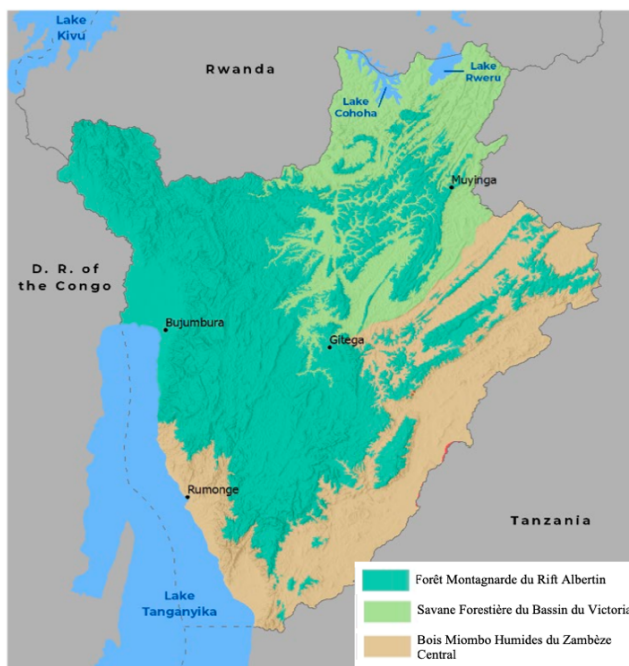


Figure 1. Principales forêts et régions boisées du Burundi

La couverture forestière actuelle est estimée à 2706 km<sup>2</sup>, ce qui représente un taux de couverture de 10.8 % pour les terres émergées au niveau national<sup>3</sup> ; parmi celles-ci, environ 1600 km<sup>2</sup> sont des forêts primaires (exemple : aires protégées) et 1030 km<sup>2</sup> des forêts plantées (exemple : forêts artificielles et agroforesterie). Une estimation antérieure de la couverture arborée globale en 2000 indiquait une couverture de 5380 km<sup>2</sup>, soit 20 %, à travers le pays<sup>4</sup>. Le Burundi est un pays enclavé dont la population dépend à plus de 90% de l'agriculture de subsistance. L'abattage incontrôlé des forêts pour le bois de chauffage et l'agriculture a déboisé la majeure partie du pays.

<sup>2</sup>USAID/BURUNDI, Foreign Assistance Act Sections 118/119, Tropical Rain Forests and Biodiversity Analysis, June 2022. [https://pdf.usaid.gov/pdf\\_docs/PA00ZHBF.pdf](https://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PA00ZHBF.pdf)

<sup>3</sup> Évariste Rufuguta, *Rapport d'analyse de la situation forestière au Burundi*, Juin 2024.

<sup>4</sup> FAO, 2020. Global Forest Resources Assessment 2020: Main Report. Rome, Italy: FAO. <https://doi.org/10.4060/ca9825en>.

De 2001 à 2021, une superficie de 318 km<sup>2</sup> de couverture arborée ont été perdus, représentant 5.9 % de la couverture arborée totale depuis 2000, et 12.8 Mt d'émissions de CO<sub>2</sub> (Global Forest Watch 2020)<sup>5</sup>. Au total, entre 1990 et 2010, le Burundi aurait perdu 40.5 % de sa couverture forestière, soit environ 1 170 km<sup>2</sup>, avec la crise débutée en 1993 jouant un rôle majeur<sup>6</sup>. La perte de ces habitats uniques représente une menace continue pour la persistance de nombreuses espèces endémiques qui habitent le Burundi. La déforestation accentuée entraîne une dégradation de l'environnement, affectant la biodiversité, la qualité des sols et l'approvisionnement en eau ; ceci expose les sols à l'érosion, réduit les ressources en bois et en produits forestiers, et aggrave les impacts du changement climatique, compromettant ainsi la sécurité alimentaire et le bien-être des populations locales.

Les impacts économiques de cette déforestation accentuée sont significatifs ; la diminution du couvert forestier réduit la disponibilité de ressources vitales, comme le bois, qui constitue une source essentielle d'énergie et de revenus pour une grande partie de la population, entraînant ainsi une hausse des coûts énergétiques et une pression accrue sur les ressources restantes. En parallèle, l'érosion accélérée des sols compromet la fertilité des terres agricoles, ce qui diminue la production alimentaire et affecte négativement les revenus des agriculteurs. La perte de biodiversité affaiblit les écosystèmes et les services qu'ils fournissent, notamment la pollinisation et la régulation climatique ; ce phénomène non seulement impacte le secteur touristique, qui dépend en grande partie de la richesse écologique du pays, il exacerbe aussi les effets du changement climatique, augmentant ainsi les coûts d'adaptation. En somme, la déforestation alourdit le fardeau économique des ménages et freine les perspectives de développement durable du Burundi.

## **1.2. ANALYSE DU CADRE INSTITUTIONNEL ET LEGAL**

Le cadre institutionnel de la gestion durable des forêts au Burundi est conçu pour intégrer les efforts du gouvernement, des ONG, des communautés locales, et des partenaires internationaux afin d'assurer une gestion cohérente et efficace des ressources forestières. La collaboration entre ces acteurs est essentielle pour atteindre les objectifs de conservation, de développement durable, et de lutte contre les changements climatiques.

---

<sup>5</sup> Global Forest Watch. 2020. "Global Forest Watch Forest Monitoring Program." 2020. (Global Forest Watch, 2020)

<sup>6</sup> Butler, Rhett. 2011. "Burundi Forest Information and Data." Mongabay.Com. 2011. (World Bank & Government of Burundi, 2017) (Fofu, Nduwayezu, Kaneza, & Nzigiympa, 2022) (Republique du Burundi, Loi No. 1/16 du 28 Juin 2023 portant fixation du budget general de la republique du Burundi pour l'exercice 2023/2034, 2023)

### **a) Coordination inter-institutionnelle**

Le cadre institutionnel national bénéficie de la coordination entre plusieurs institutions telles que les ministères sectoriels clés et leurs services décentralisés. Cette coordination est cruciale pour la mise en œuvre efficace des politiques forestières et la gestion des ressources naturelles. Par exemple, le ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage (MINEAGRIE) est responsable de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi des politiques forestières nationales et a sous sa tutelle plusieurs départements clés dont l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement « OBPE » avec deux Départements : (i) le *Département des forêts* qui est chargée de la gestion des ressources forestières et de la conservation des écosystèmes, et (ii) le *Département de l'Environnement et du Changement Climatique* en charge des politiques environnementales et du suivi de la mise en œuvre des conventions internationales en rapport avec l'environnement.

Au niveau international, le Burundi est signataire de plusieurs conventions internationales sur l'environnement et les forêts, notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), la Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore sauvages menacées d'Extinction (CITES) et le Programme de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+).

Au niveau régional, le Burundi fait partie de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), de l'Initiative du Bassin du Nil (IBN) et de l'Initiative du Bassin du Congo dont l'objectif est de protéger les forêts du Bassin du Congo.

### **b) Implications des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et des communautés locales**

Les communautés locales et les peuples autochtones sont intégrés dans la gestion des forêts grâce à des programmes de gestion communautaire et des projets de développement local. Les ONG participent à la sensibilisation, à la conservation des forêts, et au développement des capacités des communautés locales. Cette approche favorise une meilleure conservation et une gestion plus proche des réalités locales.



### **c) Partenaires internationaux et donateurs**

Le soutien financier et technique des partenaires internationaux et des donateurs aide à combler les lacunes en matière de ressources et de capacités. Le Burundi est appuyé par des organisations internationales telles que le FEM, le PNUD, le PNUE, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et l'Union Européenne qui interviennent comme bailleurs de fonds dans divers projets de gestion durable des forêts.

### **d) Cadre légal**

Le cadre légal du secteur forestier au Burundi est structuré autour de plusieurs lois, politiques et règlements qui visent à encadrer la gestion, la protection et l'utilisation des ressources forestières. Les principaux éléments de ce cadre incluent la Politique forestière nationale 2012-2025, la Stratégie Forestière Nationale 2025-2040, la loi n°1/07 du 15 juillet 2016 portant révision du code forestier et plusieurs décrets et stratégies complémentaires. La Politique Forestière Nationale et la Stratégie Forestière Nationale établissent les grandes orientations pour la conservation, la restauration et l'exploitation raisonnée des ressources forestières. Elles visent à répondre aux besoins en bois et à réduire la déforestation, tout en promouvant la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Le code forestier fixe les bases juridiques de la protection et de la gestion des forêts. Il établit des règles pour l'exploitation, la reforestation et la protection contre les pratiques dégradantes.

Enfin, plusieurs autres instruments, dont des décrets et règlements sur l'utilisation des terres et la régulation de l'exploitation forestière, l'octroi des permis de coupe, et la fixation des amendes pour infractions, complètent ce cadre. Ces textes visent à renforcer la mise en œuvre des dispositions légales, bien qu'ils soient parfois peu appliqués en raison de ressources limitées pour l'inspection et le suivi.

En somme, le cadre légal du secteur forestier au Burundi repose sur des bases solides mais nécessite une meilleure coordination tenant compte des exigences de durabilité, de lutte contre le changement climatique, et d'implication des communautés. Une réforme adaptée aux défis contemporains serait essentielle pour garantir une gestion durable et inclusive des forêts au Burundi.

## e) Faiblesses et défis

Une analyse du cadre institutionnel environnemental au Burundi par la Banque Mondiale<sup>7</sup> a noté en 2017 que malgré l'existence d'une législation nationale solide et le fait que le Burundi est signataire de nombreux traités, conventions et accords environnementaux internationaux, la faible capacité institutionnelle et technique entravait grandement la capacité des législations à provoquer un véritable changement. Cette observation est confirmée par une étude de l'OBPE qui révèle de nombreux problèmes dans la gestion des aires protégées, notamment des conflits hommes-animaux, conflits sur le statut foncier des terres avec les riverains, des prélèvements illégaux des ressources biologiques (Fofu et al., 2022)<sup>8</sup>. Notamment, un manque de synergie entre les différentes institutions et acteurs conduit souvent à des duplications d'efforts et à des déficiences dans la gestion ; les infractions à la législation forestière ne sont pas toujours correctement sanctionnées en raison de lacunes dans le système judiciaire ou de ressources limitées pour la mise en œuvre des lois. Une récente étude de USAID/Burundi note que plusieurs codes dont le code forestier et le code de l'environnement ainsi que d'autres lois manquent de textes d'application, et plusieurs textes existants ne sont pas suffisamment connus de la population<sup>9</sup>.

### 1.3. STRATEGIE FORESTIERE NATIONALE (2025-2040)

La SNFF vise à mobiliser, allouer et gérer efficacement les ressources financières pour atteindre les objectifs définis par la stratégie forestière nationale.

La politique forestière nationale (PFN) du Burundi 2012-2025 a été conçue pour répondre aux défis environnementaux et socio-économiques liés à la gestion des ressources forestières. Elle inclut les 4 objectifs ci-dessous, autour desquels sont organisés 20 axes d'intervention :

- O1.** Planifier le développement du secteur forestier en vue de répondre aux besoins des populations et du pays tout en pérennisant la ressource.
- O2.** Développer et gérer rationnellement les ressources forestières : porter le taux de couverture forestière à 20% en 2025.
- O3.** Valoriser la ressource forestière
- O4.** Renforcer les capacités institutionnelles, individuelles et systémiques

---

<sup>7</sup> World Bank. 2017. "Burundi Country Environmental Analysis." World Bank.

<https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/28899/121464.pdf?sequence=6&isAllowed=y>.

<sup>8</sup> Alphonse Fofu, Gérard Nduwayezu, Bélyse Kaneza et Léonidas Nzigiympa (2022), *Stratégie Nationale pour la Conservation des Aires Protégées 2022-2032*.

<sup>9</sup> USAID/BURUNDI, Foreign Assistance Act Sections, 118/199: Tropical Forests and Biodiversity Analysis, May 2022

Ces objectifs restent pertinents pour la période 2025-2040, avec un besoin de consolidation et de financement accru pour atteindre une gestion forestière durable.

La Stratégie Forestière Nationale<sup>10</sup> définit l'objectif global pour la période 2025-2040 avec cinq (5) axes stratégiques d'intervention.

**Objectif global :** Développer et gérer durablement les ressources forestières pour contribuer au développement socio-économique et environnemental du pays.

*Axe stratégique 1 :* Renforcement de la gouvernance forestière

*Axe stratégique 2 :* Renforcement de la recherche, de l'innovation, du transfert des technologies et de la formation forestière

*Axe stratégique 3 :* Création, restauration et protection des formations forestières

*Axe stratégique 4 :* Aménagement et gestion durable des forêts

*Axe stratégique 5 :* Promotion de la transformation et de la valorisation des ressources forestières

---

<sup>10</sup> République du Burundi, Stratégie Forestière Nationale 2025-2040, Août 2024

## 2. PRIORITES STRATEGIQUES DE LA SNFF 2025-2040

### 2.1. DOMAINES THEMATIQUES

Au vu des défis environnementaux et institutionnels discutés dans les sections 1.1 et 1.2, et tenant compte des objectifs de la Politique Forestière Nationale 2012-2025 et de la Stratégie Forestière Nationale 2025-2040, la priorité de la Stratégie Nationale de Financement des Forêts est d'assurer la durabilité des forêts du Burundi tout en renforçant les capacités locales et en garantissant une gouvernance efficace. Cette priorité répond aux défis environnementaux, économiques, et sociaux tout en alignant les objectifs du pays sur les engagements mondiaux en matière de conservation et de changement climatique. Cette vision est reflétée dans le choix des six domaines thématiques décrits dans le Tableau 1.

*Tableau 1. Justification du choix des domaines thématiques de la SNFF, et leur cohérence avec les axes d'intervention de la Politique Forestière Nationale 2012-2025 et de la Stratégie Forestière Nationale 2025-2040*

<b>Domaines thématiques</b>	<b>Justification et actions possibles</b>	<b>Axes d'intervention de la politique forestière nationale et de la stratégie forestière nationale</b>
<b>DT1 : Reboisement et restauration des forêts</b>	<p>-Le Burundi a perdu une part importante de sa couverture forestière en raison de l'expansion agricole liée à la croissance démographique, au manque d'alternatives au bois comme source d'énergie, à l'exploitation minière illégale dans quelques forêts, et à l'extension de l'infrastructure et de l'habitat. La restauration des forêts dégradées et la reforestation sont essentielles pour restaurer les écosystèmes, préserver la biodiversité, et assurer des services écosystémiques tels que la régulation des cycles de l'eau.</p> <p><i>-Actions Possibles :</i> Programmes de reforestation, promotion de l'agroforesterie, restauration des bassins versants critiques.</p>	<p><b>2.1</b> Reboisement en blocs de tous les espaces susceptibles de l'être et disponibles</p> <p><b>Axe 3.1 de la SFN :</b> Accroître le couvert forestier national</p> <p><b>Axe 3.2 de la SFN :</b> Restaurer le couvert forestier dégradé ou détruit</p>

Domaines thématiques	Justification et actions possibles	Axes d'intervention de la politique forestière nationale et de la stratégie forestière nationale
<b>DT2 : Gestion durable des ressources forestières</b>	<p>-Les forêts du Burundi sont une source majeure de bois de chauffage et de matériaux de construction pour la population. Une gestion durable est nécessaire pour éviter la surexploitation, permettre la régénération naturelle, et maintenir les ressources forestières pour les générations futures.</p> <p><i>-Actions Possibles :</i> Mise en place et mise en œuvre de plans d'aménagement forestier, certification forestière, promotion de pratiques sylvicoles durables.</p>	<p><b>1.3</b> Atténuation de la pression humaine sur les ressources forestières</p> <p><b>2.4</b> Promotion de la foresterie urbaine et des arbres hors forêts.</p> <p><b>2.5</b> Promotion de l'agriculture intensive</p> <p><b>2.7</b> Aménagement et gestion des forêts naturelles.</p> <p><b>3.1</b> Promotion d'une production de bois d'œuvre de qualité.</p> <p><b>4.1</b> Domaine de la planification.</p> <p><b>4.2</b> Domaine du développement et gestion durable des ressources forestières</p> <p><b>Axe 4.2 de la SFN :</b> Renforcer le système national de surveillance des forêts (SIG, Télédétection)</p>

Domaines thématiques	Justification et actions possibles	Axes d'intervention de la politique forestière nationale et de la stratégie forestière nationale
<b>DT3 : Conservation de la biodiversité</b>	<p>-Le Burundi abrite une diversité impressionnante d'écosystèmes (forêts montagnardes, savanes, zones humides et lacs). Ces habitats sont riches en espèces endémiques et menacées, qui nécessitent une protection urgente pour éviter leur extinction. De plus, la biodiversité a une valeur économique et touristique ; elle joue aussi un rôle crucial dans la résilience des écosystèmes face au changement climatique, et procure une grande variété de services écosystémiques (régulation du climat, conservation et purification de l'eau, fertilité des sols, et pollinisation)</p> <p><i>-Actions Possibles :</i> Création et gestion des aires protégées, programmes de réintroduction d'espèces, mise en place des systèmes de surveillance, financement des recherches sur les espèces et écosystèmes</p>	<p><b>2.2</b> Amélioration de la connaissance des ressources forestières</p> <p><b>2.3</b> Promotion de l'agroforesterie</p> <p><b>2.4</b> Promotion de la foresterie urbaine et des arbres hors forêts.</p> <p><b>4.3</b> Domaine de la valorisation des ressources forestières.</p> <p><b>Axe 2.1 de la SFN :</b> Améliorer les connaissances sur les essences forestières à grande valeur économique et à usages multiples</p> <p><b>Axe 3.3 de la SFN :</b> Renforcer la conservation des ressources forestières et faunistiques</p>

Domaines thématiques	Justification et actions possibles	Axes d'intervention de la politique forestière nationale et de la stratégie forestière nationale
<b>DT4 : Renforcement des capacités et de la gouvernance forestière</b>	<p>Le manque de gouvernance efficace et la déforestation illégale sont des défis majeurs. Le renforcement des institutions, l'application des lois, et la participation communautaire sont essentiels pour protéger les forêts.</p> <p><i>-Actions possibles :</i> Renforcement des capacités des autorités forestières, renforcement des institutions de formation, lutte contre l'exploitation illégale des ressources, engagement des communautés locales dans la gestion des forêts.</p>	<p><b>1.1</b> Mise à jour, harmonisation et diffusion du cadre légal et d'autres outils de gestion des ressources forestières.</p> <p><b>1.2</b> Promotion des Études d'impacts Environnementaux (EIE)</p> <p><b>1.4</b> Redynamisation de la structure de gestion</p> <p><b>2.6</b> Promotion de la recherche et du transfert des technologies</p> <p><b>2.8</b> Promotion d'une gestion participative des forêts.</p> <p><b>Axe 1.5 de la SFN :</b> Objectif opérationnel Redynamiser la structure de l'administration forestière</p> <p><b>Axe 2.2 de la SFN :</b> Renforcer les compétences à tous les niveaux de formation technique, universitaire et post-universitaire dans le domaine de la foresterie</p>

Domaines thématiques	Justification et actions possibles	Axes d'intervention de la politique forestière nationale et de la stratégie forestière nationale
<b>DT5 : Développement des produits forestiers</b>	<p>Les forêts jouent un rôle crucial dans la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des populations rurales au Burundi, fournissant des produits alimentaires, du bois, et des ressources médicinales. Intégrer la gestion forestière aux stratégies de sécurité alimentaire est critique pour réduire la pauvreté.</p> <p><i>-Actions possibles :</i> Développement de l'agroforesterie, soutien aux pratiques de subsistance durables, promotion des produits forestiers non ligneux (PFNL).</p>	<p><b>2.3</b> Promotion de l'agroforesterie</p> <p><b>2.5</b> Promotion de l'agriculture intensive</p> <p><b>3.1</b> Promotion d'une production de bois d'œuvre de qualité.</p> <p><b>4.3</b> Domaine de la valorisation des ressources forestières.</p> <p><b>3.3</b> Encouragement des investissements privés dans la production et la transformation du bois.</p> <p><b>3.2</b> Promotion des techniques performantes de transformation du bois et/ou ses dérivés.</p> <p><b>Axe 5.1 de la SFN :</b> Valoriser les chaînes de valeur des produits forestiers non ligneux</p> <p><b>Axe 5.2 de la SFN :</b> Développer les potentialités éco touristiques autour des formations forestières</p>



Domaines thématiques	Justification et actions possibles	Axes d'intervention de la politique forestière nationale et de la stratégie forestière nationale
<b>DT6 : Adaptation au changement climatique et résilience des écosystèmes forestiers</b>	<p>Le Burundi est vulnérable aux impacts du changement climatique, tels que les sécheresses, les inondations et la variabilité des saisons, qui affectent la santé des écosystèmes forestiers. Renforcer la résilience des écosystèmes forestiers est essentiel pour protéger les moyens de subsistance des populations vulnérables face aux impacts climatiques.</p> <p><i>Actions possibles :</i> Intégration du changement climatique dans les plans de gestion forestière, mise en œuvre de projets REDD+, promotion de pratiques résilientes comme l'agroforesterie et la gestion des bassins versants.</p>	<p><b>2.3</b> Promotion de l'agroforesterie</p> <p><b>2.5</b> Promotion de l'agriculture intensive</p> <p><b>Axe 4.2.3 de la SFN :</b> Mettre en place un système national de suivi des forêts basé sur la Mesure, la Notification et la Vérification (MNV)</p>

## 2.2. VERS UNE GESTION INTEGREE : SYNERGIES ENTRE ENERGIE, FORETS ET CLIMAT POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE AU BURUNDI

La transition énergétique, la gestion durable des forêts et l'adaptation aux changements climatiques sont des leviers clés pour le développement économique du Burundi. Dans un pays où l'énergie repose principalement sur le bois et où les forêts sont vitales pour la biodiversité et la régulation climatique, la déforestation et la dégradation des écosystèmes compromettent non seulement l'environnement, mais également la stabilité économique et la résilience des communautés. Cette section examine l'interdépendance entre les forêts, l'énergie et le climat, et démontre comment une approche intégrée peut favoriser un développement économique durable, renforcer la sécurité énergétique et contribuer efficacement à l'atténuation des changements climatiques.

### **2.2.1 L'énergie, les forêts, les changements climatiques et le développement économique du Burundi**

Le Burundi, comme la plupart des pays africains, fait face à des défis environnementaux considérables liés à la déforestation, à la gestion des forêts, à la dépendance énergétique et aux impacts croissants du changement climatique. La majorité de la population dépend du bois et du charbon de bois pour leurs besoins énergétiques, ce qui exerce une pression énorme sur les forêts. Ces pressions se traduisent par une dégradation des forêts, un accroissement des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des impacts négatifs sur l'économie nationale. Il devient de plus en plus nécessaire de lier les financements pour la lutte contre le changement climatique avec ceux destinés à la gestion durable des forêts pour garantir un développement économique durable au Burundi.

#### ***a) Lien entre l'énergie et les forêts***

Au Burundi, environ 95% de l'énergie domestique provient du bois de chauffage ou du charbon de bois. Cette forte dépendance exerce une pression croissante sur les forêts. La déforestation augmente avec la demande d'énergie, entraînant des pertes significatives de couverture forestière. Entre 1990 et 2020, le Burundi a perdu près de 40% de ses forêts, principalement en raison de la coupe illégale de bois pour le bois de feu<sup>11</sup>.

Pour rompre cette dépendance destructrice, il est crucial de promouvoir des sources d'énergie alternatives comme les énergies renouvelables (solaire, hydroélectricité de petite échelle et biogaz) et les foyers améliorés. Ces technologies plus efficaces réduisent la quantité de bois nécessaire pour la cuisson. En liant les investissements dans le secteur de l'énergie renouvelable aux financements pour la gestion des forêts, il est possible de réduire la déforestation tout en répondant aux besoins énergétiques des populations rurales et urbaines.

#### ***b) Lien entre les forêts et les changements climatiques***

##### ***b.1) Les forêts comme puits de carbone***

Les forêts jouent un rôle essentiel dans l'atténuation du changement climatique en tant que puits de carbone. Elles absorbent et stockent du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), réduisant ainsi les concentrations de GES dans l'atmosphère. Au Burundi, cependant, la déforestation réduit la capacité des forêts à

---

<sup>11</sup> FAO. État des forêts du monde 2020. Rome, 2020. Disponible sur FAO.

remplir ce rôle : En effet, les taux de déforestation et de dégradation des forêts sont respectivement estimés à 1,4 % et à 5,8%.<sup>12</sup> Chaque hectare de forêt perdu entraîne non seulement une perte de biodiversité, mais aussi une réduction de la capacité d'absorption de CO<sub>2</sub>.

#### *b.2) Impacts du changement climatique sur les forêts*

Le changement climatique exacerbe également la dégradation des forêts. Les phénomènes météorologiques extrêmes tels que les sécheresses prolongées, les inondations et l'érosion des sols ont un impact négatif sur la régénération naturelle des forêts. Ainsi, il est crucial de renforcer la résilience des forêts face au changement climatique en investissant dans des programmes de reboisement, de restauration des forêts dégradées et de conservation de la biodiversité.

#### *c) Lien entre les forêts et l'économie*

Les forêts du Burundi fournissent de nombreux services écosystémiques, notamment la production de bois, de produits forestiers non ligneux (PFNL), et de services touristiques et culturels. Elles sont également essentielles à l'agriculture, car elles aident à maintenir la fertilité des sols et à réguler le cycle de l'eau. Cependant, la déforestation non seulement entraîne une perte de revenus à travers la réduction des opportunités économiques liées au secteur forestier (bois d'œuvre, éco-tourisme, produits agricoles), elle entraîne aussi l'érosion et la dégradation des sols forestiers et affecte ainsi directement la productivité agricole, augmentant l'insécurité alimentaire et économique.

De surcroît, les projets d'écotourisme, qui mettent en avant la préservation des forêts et la biodiversité, peuvent devenir des moteurs de croissance économique. Par exemple, le parc national la Kibira est une destination potentielle pour des initiatives d'écotourisme qui lient conservation et développement économique local.

#### *d) Synergies entre les forêts et l'adaptation climatique*

Les forêts et les projets forestiers jouent un rôle clé non seulement dans l'atténuation du changement climatique mais aussi dans l'adaptation. Les forêts aident à réguler le climat local, à stabiliser les sols et à protéger les bassins versants, ce qui est essentiel pour minimiser les impacts du changement climatique, tels que les inondations et les sécheresses. Lier les financements pour l'adaptation climatique aux financements forestiers permettrait de maximiser ces avantages pour les communautés vulnérables au Burundi.

---

<sup>12</sup> Stratégie Nationale et plan d'action REDD+ Burundi, 2019

### ***Exemples de financement intégré***

- *Fonds Vert pour le Climat (GCF)* : Le GCF peut financer des projets combinant atténuation et adaptation dans les forêts. Un projet de reboisement, par exemple, pourrait inclure la restauration des forêts pour capturer le carbone tout en renforçant la résilience des communautés locales face aux impacts climatiques.
- *Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)* : Le FEM finance des projets liés à la biodiversité, à la dégradation des terres et au changement climatique. Un projet intégré de restauration des forêts dégradées et de gestion durable des ressources naturelles pourrait être financé.
- *Fonds d'Adaptation* : Ce fonds peut financer des projets forestiers axés sur l'adaptation au changement climatique, comme les initiatives agroforestières qui augmentent la résilience des communautés rurales face aux chocs climatiques.

## **2.2.2 Le rôle des mécanismes innovants : Crédits carbone et obligations vertes**

### ***a) Crédits carbone forestiers***

Les programmes de réduction des émissions de carbone par la gestion durable des forêts (REDD+) peuvent générer des crédits carbones qui pourraient être vendus sur les marchés internationaux, fournissant ainsi des revenus supplémentaires pour la gestion des forêts.

### ***b) Obligations vertes***

Le Burundi pourrait envisager d'émettre des obligations vertes pour financer des projets forestiers et d'énergie renouvelable. Ces obligations, soutenues par des mécanismes financiers internationaux, permettent de canaliser des financements vers des projets qui lient les forêts, l'énergie et le climat.

En conclusion, l'avenir des forêts du Burundi est intimement lié à la gestion de l'énergie, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, ainsi qu'à l'économie nationale. Les forêts doivent être au centre de la lutte contre le changement climatique, car elles fournissent des services écosystémiques essentiels, régulent le climat et contribuent à la résilience économique. Lier les financements pour le changement climatique aux financements pour la gestion des forêts est une stratégie incontournable pour garantir que le Burundi puisse atteindre ses objectifs environnementaux et économiques tout en protégeant ses ressources naturelles pour les générations futures.

Pour atteindre ces objectifs, des financements intégrés et multisectoriels sont essentiels, combinant l'énergie, l'adaptation climatique, et la gestion des écosystèmes forestiers.

### 3. ÉVALUATION DU PAYSAGE FINANCIER

Les efforts de conservation des forêts au Burundi sont essentiellement financés par une combinaison de ressources nationales et internationales. Le paysage financier actuel de la gestion des forêts est marqué par des sources de financement limitées et une dépendance significative aux financements externes.

#### 3.1. APERÇU DES SOURCES DE FINANCEMENT ACTUELLES

##### 3.1.1 Financement gouvernemental

Les allocations budgétaires nationales au secteur forestier ont été limitées, se concentrant principalement sur les coûts opérationnels avec un financement insuffisant pour des projets de reforestation ou de conservation à grande échelle. Les montants spécifiques varient d'une année à l'autre (Figure 2) en raison des fluctuations du budget national et des priorités gouvernementales ; ces fluctuations sont influencées par plusieurs facteurs tels que (i) la dépendance aux financements extérieurs qui varient souvent en fonction des priorités des bailleurs de fonds et des relations diplomatiques, ou (ii) les changements dans les priorités de développement national pour lesquels les ressources sont redirigées vers des secteurs jugés plus urgents.

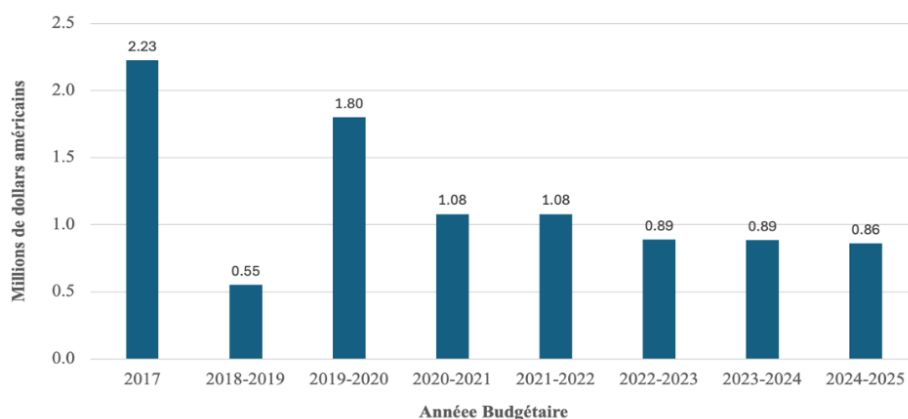


Figure 2. Budget gouvernemental dédié au secteur forestier

Le budget total alloué au secteur forestier entre 2017 et 2025 s'élève à environ 9.4 millions US\$<sup>13</sup>, soit 26.8 milliards de BIF<sup>14</sup>. Il est à noter qu'une partie de ce budget provient de sources externes ; par exemple, le projet de « Surveillance du Couvert forestier national et des Mesures de notification

<sup>13</sup> Evariste Rufuguta, Rapport d'analyse de la situation des forêts au Burundi, Août 2024

<sup>14</sup> Le taux de conversion de conversion  $1 \text{ BIF} = 0.00035 \text{ US\$}$  est adopté à travers tout ce document

et Vérification "MNV" avec une Approche Régionale » a bénéficié du soutien financier de la Banque Africaine de Développement d'un montant de 1.6 millions US\$ (4.6 milliards de BIF), tandis que le projet de « Gestion du Lac Victoria » recevait un financement de 923 238 US\$ (2.6 milliards de BIF) de la Banque Mondiale. En conséquence, les dépenses directes du gouvernement Burundais pour la période 2017-2025 sont estimées à environ 7.6 millions US\$, soit un budget annuel d'environ 1 million US\$ (2.9 milliards de BIF). Des efforts doivent être poursuivis pour raffiner ces estimations sur la base de données plus détaillées.

Les dépenses environnementales sont loin d'être une priorité dans les arbitrages budgétaires. Le budget général de l'État du Burundi a connu une augmentation de 63.9% en 2023-2024 et s'élève à 3 923.2 milliards<sup>15,16</sup> de francs Burundais (BIF), soit 1 387 millions US\$ ; cette augmentation reflète les priorités du gouvernement dans le secteur des infrastructures, et n'a malheureusement pas profité au secteur forestier qui ne bénéficie que d'une fraction infime (moins de 1%) du budget général de l'état. Cependant, les estimations de « *Biodiversité Burundi* » indiquent que les forêts offrent 95.4% des besoins énergétiques totaux du Burundi, et le secteur forestier contribue jusqu'à 2% du PIB et 6% à la création d'emplois<sup>17</sup>. Il est d'ailleurs raisonnable de penser que ces chiffres pourraient être sous-estimés, compte-tenu de l'interdépendance entre les forêts et les autres secteurs de l'économie tels que l'agriculture, l'énergie et l'adaptation aux effets du changements climatiques (voir section 2.2). Par exemple, les services écosystémiques fournis par les forêts (comme la régulation de l'eau, la préservation de la biodiversité et la protection des sols) ne sont pas intégrés dans le calcul du PIB, bien qu'ils soient essentiels pour la résilience climatique et l'agriculture, secteur clé de l'économie burundaise. De plus, alors que les estimations indiquent qu'environ 6 % des emplois sont liés à la foresterie, le secteur forestier soutient aussi indirectement d'autres activités, comme l'artisanat et le tourisme, qui ne sont pas comptabilisés dans la contribution au PIB. La combinaison de tous ces facteurs illustre le fait que les forêts représentent un pilier essentiel de l'économie burundaise, et plaide pour une augmentation des ressources budgétaires allouées au secteur forestier.

Pour évaluer la capacité financière du Burundi à mettre en œuvre des programmes de gestion et de protection de l'environnement, une revue des dépenses publiques environnementales a été réalisée en 2017<sup>18</sup>. Celle-ci a montré que le niveau des dépenses publiques environnementales était trop faible

---

<sup>15</sup> République du Burundi, Cabinet du Président, Loi N° 1/16 du 28 Juin 2023 portant fixation du budget général de la république du Burundi pour l'exercice 2023/2024 :

[https://www.obr.bi/images/PDF/OBR\\_18\\_09/Loi%20%20budgétaire%202023-2024%20\(complet\).pdf](https://www.obr.bi/images/PDF/OBR_18_09/Loi%20%20budgétaire%202023-2024%20(complet).pdf)

<sup>16</sup> Unicef Burundi, Analyse Budgétaire Nationale 2023-2024 :

[https://www.unicef.org/burundi/media/4591/file/FRA\\_National%20Budget%20Brief%202023-24.pdf](https://www.unicef.org/burundi/media/4591/file/FRA_National%20Budget%20Brief%202023-24.pdf)

<sup>17</sup> Ressources forestières et produits forestiers au Burundi, 1999

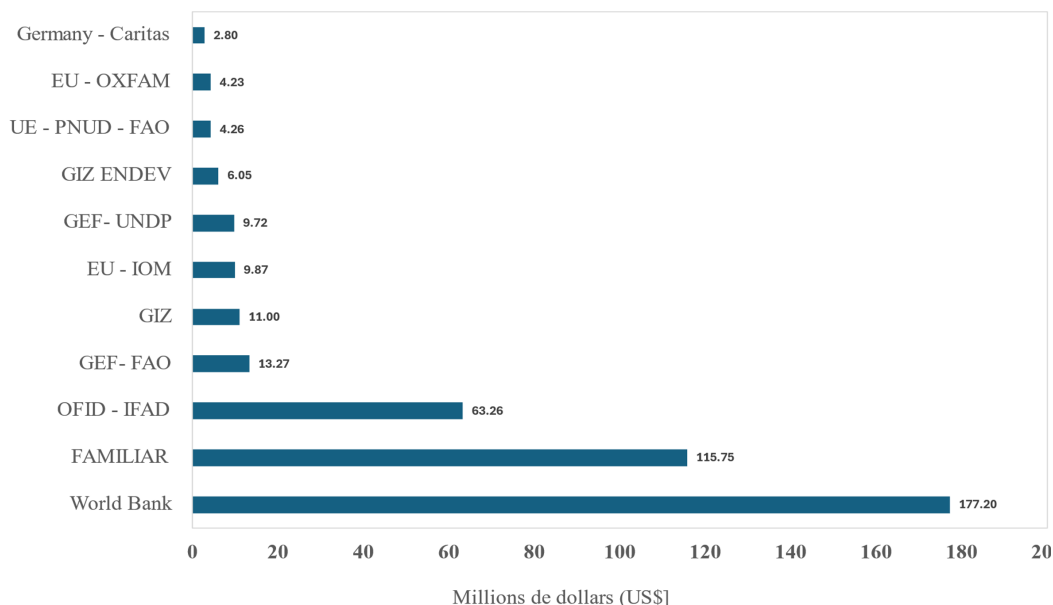
<sup>18</sup> Burundi Country Environmental Analysis - Understanding the Environment within the Dynamics of a Complex World: Linkages to Fragility, Conflict and Climate Change, World Bank, 2017.

pour contribuer à inverser la dégradation de l'environnement, qui était estimée à un coût de 376 millions US\$ par an (dont 33% est causée par la déforestation). Étant donné que les dépenses totales du Burundi pour la gestion durable des forêts dépassent largement sa capacité de financement interne, le pays présente un déficit budgétaire structurel et une dépendance vis-à-vis des donateurs.

### 3.1.2 Soutien bilatéral et multilatéral

La quantification précise de l'aide internationale dédiée au domaine de la foresterie au Burundi est complexe, car les fonds sont généralement spécifiques à des projets et à court terme, et sont souvent intégrés dans des initiatives plus larges de développement rural, d'agriculture durable, d'adaptation et de mitigation des effets du changement climatique. Le Burundi a reçu des financements de divers donateurs internationaux, dont la Banque Mondiale, le FEM et des partenaires bilatéraux.

Un aperçu de l'assistance internationale aux projets de mitigation et d'adaptation aux effets du changement climatique entre 2018 et 2023 (Figure 3) indique qu'un montant total d'environ 500 millions US\$ (142 milliards de BIF) a été reçu par le Burundi, ce qui correspond à un montant annuel de \$100 millions US\$. De plus, environ 13 millions US\$ avaient été inscrits dans le budget général de l'état du Burundi de 2017-2022 (2.6 millions US\$ par an) pour le financement de plusieurs projets de réhabilitation des zones dégradées et de surveillance du couvert forestier par la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement.



**Figure 3. Financement bilatéral et multilatéral pour les projets d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (2018 - 2023)<sup>19</sup>**

<sup>19</sup> MINEAGRIE, Direction des Forêts, 2023

Sur la base de ces données, la moyenne annuelle de l'assistance internationale reçue par le Burundi entre 2017 et 2022 représente environ 20% de toute l'aide publique au développement (APD) reçue par le Burundi en 2020 (**Tableau 2**)<sup>20</sup>, et ce calcul sous-estime probablement la contribution de l'APD au secteur forestier, étant donné que certains projets n'ont pas été inclus à cause des données peu fiables ou pas disponibles.

La comparaison entre l'assistance internationale dédiée au secteur forestier et le budget gouvernemental correspondant (section 3.1.1) suggère une dépendance accrue du secteur forestier à l'aide internationale.

**Tableau 2. Aide publique au développement**

<b>Receipts for Burundi</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Net ODA (USD million)	554.2	481.3	590.4
Net ODA/GNI (%)	21.4	17.2	20.3
Gross ODA (USD million)	608.0	517.9	608.5
Bilateral share (Gross ODA) (%)	34.9	40.6	37.4
<b>Total net receipts (USD million)</b>	<b>667.3</b>	<b>464.0</b>	<b>644.3</b>

### 3.1.3 Autres sources de financement

#### a) Secteur Privé et Partenariats Public-Privé (PPP)

L'implication du secteur privé dans le secteur forestier est minimale, principalement en raison des risques perçus et d'un manque d'incitations. En effet, les projets forestiers, comme le reboisement ou la gestion durable des forêts, nécessitent souvent plusieurs décennies pour arriver à maturité et produire des profits substantiels. Cette durée étendue nécessaire pour générer des retours sur investissement décourage les investisseurs privés, qui préfèrent des projets avec des rendements plus rapides. Par ailleurs, les risques associés aux facteurs climatiques, politiques et économiques accentuent la prudence des investisseurs envers ce secteur. D'autre part, les partenariats public-privé pour le financement forestier sont rares et sous-développés.

<sup>20</sup>L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : [https://public.tableau.com/views/OECDACaidataglacebyrecipient\\_new/Recipients?:embed=y&:display\\_count=yes&:showTabs=y&:toolbar=no?&:showVizHome=n](https://public.tableau.com/views/OECDACaidataglacebyrecipient_new/Recipients?:embed=y&:display_count=yes&:showTabs=y&:toolbar=no?&:showVizHome=n)



### **b) ONG et Fondations :**

Les ONG internationales et les fondations philanthropiques contribuent, mais leurs efforts sont souvent ponctuels et manquent d'une coordination stratégique à l'échelle nationale.

### **c) Capacité de mobilisation locale :**

Les communautés locales manquent souvent de moyens et de capacités pour mobiliser des ressources financières pour la gestion forestière.

## **3.2. LACUNES ET DEFIS IDENTIFIES**

### **a) Financement insuffisant et fragmenté :**

Les ressources financières existantes sont insuffisantes pour répondre aux besoins croissants de conservation et de gestion des forêts, ce qui rend la gestion durable des forêts extrêmement dépendante des donateurs et des ONGs internationales.

De plus, le financement est souvent fragmenté, entraînant des inefficacités. Plusieurs initiatives forestières sont financées par des donateurs multiples avec des priorités différentes, ce qui entraîne une fragmentation des efforts et des inefficacités dans l'allocation et l'identification des ressources<sup>21</sup>.

### **b) Accès limité au financement innovant :**

Le Burundi n'a pas pleinement exploité les mécanismes de financement innovants tels que les marchés du carbone, les obligations vertes ou les paiements pour les services écosystémiques (PSE).

### **c) Capacité institutionnelle faible :**

La capacité limitée des institutions gouvernementales entrave la gestion financière efficace et la capacité à attirer et gérer des fonds externes.

## **4. FINANCEMENT NECESSAIRE PAR DOMAINE THEMATIQUE DE LA SNFF**

Quel est le budget nécessaire pour implémenter les objectifs de la SNFF sur une période de 15 ans ? Malgré les contraintes budgétaires actuelles du Burundi, la détermination du budget de la SNFF doit d'abord être guidée par l'ampleur des problèmes à résoudre et l'engagement du Burundi à mobiliser effectivement les fonds de toutes les sources possibles pour son implémentation.

---

<sup>21</sup> USAID/BURUNDI, Foreign Assistance Act Sections, 118/199: Tropical Forests and Biodiversity Analysis, May 2022

Un budget estimatif a été obtenu en évaluant les coûts approximatifs des activités prévues dans chaque domaine thématique (*Tableau 3*). Sur la base de ces estimations, il apparaît qu'un budget d'environ 415 millions de dollars américains sera nécessaire pour le financement de la stratégie nationale de financement des forêts du Burundi sur une période de 15 ans.

La répartition de ce budget par domaine thématique est illustrée dans le **Tableau 4**. Les estimations ont été arrondies pour faciliter leurs interprétations. Environ le tiers du budget est dédié au « Reboisement et Restauration des Forêts » (33%) en raison de l'ampleur des zones à restaurer et de l'importance du reboisement pour la séquestration du carbone. Il est anticipé un reboisement d'une superficie d'environ 200 000 hectares ; cette superficie représente environ 75 % des terres actuellement prioritaires pour le reboisement au Burundi. Cette estimation repose sur l'orientation de la politique forestière de 2012-2025 qui, dans son exposé des motifs indiquait qu'en 1978, le Burundi avait pour ambition une couverture de 20% du territoire nationale en 2000 y compris les forêts naturelles. Néanmoins, force est de constater qu'en 2024, le taux de couverture forestière est de 10,8%. Cependant, en raison de crises et de contraintes récurrentes, cet objectif n'a pas été atteint, demeurant un enjeu majeur pour les politiques actuelles.

Les coûts pour la « Gestion Durable des Forêts » (19%) sont principalement associés à la formation et à la mise en place de systèmes de gestion qui auront un impact à long terme. La conservation et la restauration de la biodiversité (14%) nécessitent des investissements substantiels, notamment pour les espèces menacées et sera allouée un budget d'environ 60 millions US\$. De même, un budget de 50 millions US\$ (12%) sera investi pour assurer le développement et la diversification des produits forestiers et réduire la pression sur les forêts. Le renforcement des capacités et de la gouvernance forestière est un aspect crucial pour la mise en œuvre effective de la SNFF et sera alloué un budget de 40 millions US\$ ; enfin 12% du budget (50 millions US\$) sera alloué aux activités conçues pour rendre les écosystèmes et les communautés plus résilients aux impacts du changement climatique.

Il est à noter que le *Tableau 3* associe toutes les activités incluses dans chaque domaine thématique à des sources de financement potentielles. Ces sources sont présentées en détail dans la section suivante.

*Tableau 3. Plan d'actions des activités prévues par domaines thématiques sur une période de 15 ans (2025- 2040)*

<b>Domaines thématiques</b>	<b>Activités</b>	<b>Coût (USD)</b>	<b>Sources de financement potentielles</b>
<b>Reboisement et restauration des forêts dégradées</b>	1. Reboisement de 200 000 ha (plantation d'arbres)	75 000 000	Fonds Vert pour le Climat (GCF) Banque mondiale
	2. Mise en place de pépinières forestières pour produire des jeunes plants	15 000 000	Fonds publics nationaux ONG internationales
	3. Programme de sensibilisation communautaire pour le reboisement	10 000 000	GIZ PNUD
	4. Suivi et entretien des zones reboisées pour garantir un taux de survie élevé des arbres	10 000 000	AFD Coopération technique internationale
	5. Réhabilitation des sols dégradés avant le reboisement (par exemple en utilisant des techniques agroforestières)	10 000 000	Banque africaine de développement (BAD) Coopération bilatérale
	6. Mise en place de peuplements semenciers ou vergers à graines, y compris de ceux vieillissants	7 500 000	FEM, PNUD, GCF, ONGs Programme de Coopération Sud-Sud (FAO)
	7. Recherche et Développement sur les techniques de domestication des essences autochtones, ainsi que des essences adaptées aux différentes zones agroécologiques	10 000 000	IUCN, FAO, UE FEM, UN_REDD NGOs locales et internationales
	<b>Total :</b>		<b>137500000</b>

Domaines thématiques	Activités	Coût (USD)	Sources de financement potentielles
<b>Conservation de la biodiversité</b>	1. Cartographie et inventaire de la biodiversité dans les forêts protégées	10 000 000	Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) PNUD
	2. Renforcement des aires protégées (matériel, infrastructures)	15 000 000	Programmes internationaux de conservation GIZ
	3. Renforcer la centrale nationale de semences forestières du Burundi sis au Département des Forêts	10 000 000	FAO, PNUD, AFD, Banque Mondiale, FEM
	4. Programme de sensibilisation sur l'importance de la biodiversité	5 000 000	ONG environnementales Coopération internationale
	5. Surveillance et prévention des activités illégales (braconnage, déforestation illégale)	10 000 000	PNUD AFD
	6. Restauration des habitats critiques pour les espèces menacées	10 000 000	WWF Fonds pour la biodiversité
	<b>Total :</b>		<b>60 000 000</b>
<b>Gestion durable des ressources forestières</b>	1. Élaboration de plans d'aménagement forestier durable	10 000 000	BAD Fonds nationaux AFD
	2. Formation des gestionnaires et techniciens forestiers	10 000 000	GIZ Coopération bilatérale
	3. Développement et mise en œuvre de la coupe sélective et régénération naturelle	15 000 000	PNUD FEM

Domaines thématiques	Activités	Coût (USD)	Sources de financement potentielles
	4. Mise en place de systèmes de surveillance des activités illégales	10 000 000	BAD Fonds publics nationaux
	5. Renforcer le système national de surveillance des forêts (SIG, Télédétection)	10 000 000	Banque Mondiale, FEM, ONU-REDD, UE, USAID
	6. Promotion de l'agroforesterie dans les zones rurales	15 000 000	Fonds Vert pour le Climat (GCF) Banque mondiale
	7. Suivi des potentialités des peuplements forestiers à la séquestration du CO <sub>2</sub>	7 500 000	Banque Mondiale – Fonds BioCarbone Programme ONU-REDD ONGs locales et internationales, Fonds Publics
	<b>Total :</b>	<b>77 500 000</b>	
<b>Adaptation au changement climatique et résilience des écosystèmes forestiers</b>	1. Recherche et développement sur les essences forestières résistantes aux changements climatiques	10 000 000	Fonds d'adaptation au Climat GIZ
	2. Promotion des pratiques agricoles et forestières résilientes au climat (par exemple agroforesterie)	10 000 000	PNUD Fonds Vert pour le Climat (GCF)
	3. Développement d'infrastructures résilientes (irrigation, protection contre l'érosion)	10 000 000	BAD Coopération technique
	4. Sensibilisation des communautés locales sur les risques climatiques et les techniques d'adaptation	5 000 000	Fonds nationaux Programmes de développement international
	5. Mise en place de systèmes d'alerte précoce pour les incendies de forêt et autres catastrophes naturelles	15 000 000	Fonds d'adaptation au Climat PNUD

Domaines thématiques	Activités	Coût (USD)	Sources de financement potentielles
	<b>Total :</b>	<b>50 000 000</b>	
<b>Développement des produits forestiers</b>	1. Développement d'unités locales de transformation des produits forestiers (huiles essentielles, fruits, etc.)	10 000 000	Investissements privés ONG de développement économique
	2. Formation et renforcement des capacités des coopératives forestières	5 000 000	Fonds nationaux Coopération bilatérale
	3. Développement des chaînes de valeur pour les produits forestiers non ligneux	5 000 000	AFD ONG internationales
	4. Sensibilisation sur la certification des produits forestiers pour l'exportation	5 000 000	Fonds Vert pour le Climat (GCF) Investisseurs privés
	5. Amélioration de l'accès aux marchés locaux et internationaux	5 000 000	PNUD Coopération internationale
	6. Développer les potentialités écotouristiques autour des formations forestières du Burundi	20 000 000	Banque Mondiale Fonds Nationaux PPP
	<b>Total :</b>	<b>50 000 000</b>	
<b>Renforcement des capacités et de la gouvernance forestière</b>	1. Formation des gestionnaires forestiers et agents du gouvernement	10 000 000	GIZ PNUD Coopération technique
	2. Renforcement des capacités institutionnelles (outils, équipements, infrastructures)	10 000 000	BAD Fonds nationaux
	3. Mise en place de systèmes de gouvernance transparents et participatifs	5 000 000	AFD GIZ

Domaines thématiques	Activités	Coût (USD)	Sources de financement potentielles
	4. Programme de sensibilisation communautaire sur les droits et responsabilités dans la gestion des forêts	5 000 000	ONG internationales Coopération bilatérale
	5. Renforcement de la capacité de suivi et évaluation des projets forestiers	10 000 000	PNUD Fonds publics nationaux
	<b>Total :</b>	<b>40 000 000</b>	
<b>Total général</b>		<b>415000000</b>	

*Tableau 4. Budget de la SNFF pour chaque domaine thématique*

Domaine thématique	Montant (usd)	% du budget total
Reboisement et restauration des forêts	137,500,000	33%
Gestion durable des ressources forestières	77,500,000	19%
Conservation de la biodiversité	60,000,000	14%
Développement des produits forestiers	50,000,000	12%
Renforcement des capacités et de la gouvernance forestière	40,000,000	10%
Adaptation au changement climatique et résilience des écosystèmes forestiers	50,000,000	12%
<b>Total :</b>	<b>415,000,000</b>	<b>100%</b>

## 5. SOURCES DE FINANCEMENT POTENTIELLES DE LA SNFF

La stratégie de mobilisation des fonds (415 millions US\$ sur 15 ans) doit permettre au Burundi de réduire graduellement l'extrême dépendance de son secteur forestier aux sources de financement multilatérales.

Dans cette optique, un budget mixte, combinant des sources de financement nationales et internationales, publiques et privées, présente plusieurs avantages clés ; Il assure une stabilité financière en répartissant les risques entre plusieurs contributeurs, au lieu d'exposer tout le secteur à des risques de fluctuations budgétaires comme serait le cas si une source dominante était choisie. De plus, l'implication des sources nationales, tant publiques que privées, dans le financement du secteur forestier renforce l'appropriation locale des projets.

Le **Tableau 5** résume les possibles sources de ressources financières disponibles pour l'implémentation de la SNFF :

*Tableau 5. Sources potentielles de financement dans le secteur forestier au Burundi*

Types	Catégories	Description et commentaires
<b>Financement national</b>	<b>Budget national</b>	Plaider pour une augmentation de l'allocation budgétaire du gouvernement pour le secteur forestier, en soulignant l'importance des forêts pour l'économie, la sécurité alimentaire, et la résilience climatique.
	<b>Fonds forestier</b>	Avoir un fonds forestier national opérationnel dédié spécifiquement au financement de la gestion des forêts, et alimenté par des sources financières nationales (taxes sur le transport des produits forestiers, amendes sur les infractions commises au niveau des forêts, frais issus des permis de coupe des boisements domaniaux), privées et internationales.
	<b>Fonds privé</b>	<b>Microfinancement et crédits ruraux :</b> Programmes de microcrédit adaptés aux réalités des communautés rurales pour leur permettre de financer des projets liés à la gestion forestière.



		<p><b>Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE):</b> Encourager les grandes entreprises, à investir dans des projets forestiers dans le cadre de leur stratégie RSE. Par exemple, <i>BCB Burundi</i> pourrait être intéressé à financer un programme de certification forestière dans le cadre de leur engagement en faveur de la durabilité, ceci dans le but de renforcer sa visibilité et son engagement auprès des communautés locales et internationales (<i>Plan d'Action 56</i>).</p> <p><b>Crédits Carbone :</b> Développement d'un marché national de crédits carbone pour financer la reforestation (<i>Plan d'Action 45 et 46</i>)</p> <p><b>Partenariat Public – Privé :</b> Offrir des incitations fiscales aux entreprises privées qui investissent dans des projets forestiers, tels que le reboisement ou la certification forestière (<i>Plan d'Action 52 à 56</i>).</p>
	<p><b>Ecotourisme</b></p>	<p>-Identifier les activités forestières (infrastructures touristiques, commercialisation des PFNL) éligibles au financement par le MFBPE ; élaborer et présenter une proposition de financement des activités forestières au MFBPE pour les secteurs privé et public (<i>Plan d'Action 37 à 40</i>).</p>
<p><b>Financement international</b></p>	<p><b>Organisations multilatérales</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Fonds Vert pour le Climat (GCF):</b> Accès aux fonds pour des projets de reforestation et d'adaptation au changement climatique (<i>Plan d'Action 1 à 8</i>).</li> <li>- <b>Fonds Environnemental Mondial (FEM) :</b> Subventions pour des initiatives de conservation de la biodiversité (<i>Plan d'Action 41 à 44</i>).</li> <li>- <b>Fonds d'Adaptation</b> (<i>Plan d'Action 9 à 15</i>)</li> <li>- <b>Banque Mondiale</b> (<i>Plan d'Action 16 à 18</i>)</li> <li>- <b>BAD</b> (<i>Plan d'Action 16 et 17</i>)</li> <li>- <b>FAO</b> (<i>Plan d'Action 19 et 20</i>)</li> <li>- <b>Plusieurs autres organisations :</b> PNUD, BAD, PNUE, EU, ... (<i>Voir Plan d'Action</i>)</li> </ul>

	<b>Organisations bilatérales</b>	<b>EU, Canada, UK, USAID, Japon, Allemagne/GIZ, Chine, Norvège, Finlande, Suède, Australie, etc ... (Plan d'Action 22 à 28)</b>
<b>Autres options</b>	<b>Obligations vertes (green bonds)</b>	- Cartographier les priorités nationales (comme la gestion des bassins versants du lac Tanganyika pour les obligations bleues, ou la reforestation pour les obligations vertes), et collaborer avec des organismes spécialisés comme la Banque mondiale ou la BAD pour développer un cadre pour l'émission des obligations vertes et bleues ( <i>Plan d'Action 63 à 65</i> ).
	<b>Obligations bleues (blue bonds)</b>	
	<b>Organisations non gouvernementales</b>	-Soutien des ONG internationales et des fondations pour des projets spécifiques ; Financements pour des initiatives communautaires et des projets de conservation à petite échelle.
	<b>Fonds philanthropiques</b>	Organisations philanthropiques finançant des projets de conservation ciblés : des exemples incluent les fondations <a href="#"><u>Gordon &amp; Betty Moore</u></a> , <a href="#"><u>Bill &amp; Melinda Gates</u></a> aux États-Unis ( <i>Plan d'Action 61 et 62</i> ).
	<b>Initiatives conjointes régionales</b>	-Identifier les problèmes régionaux communs /Suivre les programmes et opportunités régionales ( <i>Plan d'Action 59 et 60</i> )
	<b>Communautés locales / financement participatif</b>	- <b>Fonds Communautaires</b> : Mise en place de fonds gérés par les communautés locales pour la gestion forestière. - <b>Crowdfunding</b> : Utilisation de plateformes de financement participatif pour soutenir des projets locaux de reforestation et de conservation.

### a) Budget national

Le budget national annuel du Burundi dédié au secteur forestier a beaucoup fluctué les 10 dernières années, avec un budget moyen entre 1 et 2 millions US\$. Le gouvernement pourrait prévoir une augmentation progressive de son allocation budgétaire au secteur forestier.

Par exemple, il pourrait s'engager à augmenter son budget de 10 à 15% par an pour atteindre environ 2 à 3 millions US\$ les prochaines années. Cette augmentation, bien que modeste, montrerait un engagement gouvernemental fort, indispensable pour attirer les bailleurs internationaux.

## **b) Financement multilatéral et bilatéral**

Pour le moment le financement international représente la principale source de financement de la SNFF. Plusieurs projets seront développés durant le cycle de la SNFF pour obtenir entre 80% à 85% du budget total des sources multilatérales et bilatérales.

Plusieurs cadres du Burundi ont récemment participé à un atelier de formation sur le développement de projets bancables permettant l'accès à plusieurs fonds multilatéraux, et il est anticipé la soumission de plusieurs demandes de financements auprès des organisations multilatérales telles que la FVC, le FEM, la Banque Mondiale, la BAD, entre autres. En effet, lors de récentes discussions sur la faisabilité de la SNFF avec la représentation de la Banque Mondiale à Bujumbura, celle-ci a vivement indiqué son soutien à cette stratégie et recommandé des soumissions de demandes de financement à la Banque Mondiale dans le cadre du programme « World Bank Global Challenges ».

## **c) Obligations Vertes (Green bonds)**

Les obligations vertes peuvent être utilisées pour financer des programmes de reboisement. Ce sont des titres de dettes émis par le gouvernement ou une entreprise locale, et qui sont vendus aux investisseurs (locaux ou internationaux) ; le produit de vente de l'obligation est alors utilisé pour financer des projets de reboisement, de gestion durable des forêts, ou de conservation de la biodiversité.

Par exemple, le gouvernement du Burundi pourrait émettre plusieurs obligations vertes d'une valeur cumulative de 5,000,000 US\$ pour mobiliser les fonds pour des projets de reboisement et de conservation de la Biodiversité. Le remboursement se fait sur la base des produits futurs générés par l'exploitation durable des forêts financées ; il est important de noter que ce mécanisme peut être combiné avec les crédits carbone, de sorte que les crédits-carbone générés par les projets de reboisement puissent être utilisés pour rembourser partiellement les obligations vertes.

#### **d) Crédits-carbone**

Les crédits-carbone permettent de financer des projets environnementaux tout en encourageant la réduction globale des émissions à travers un mécanisme de marché. Ce sont en effet des certificats qui représentent une tonne de gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) ou un équivalent de gaz à effet de serre (GES) qui a été évité ou capturé dans l'atmosphère. Chaque tonne de GES évitée ou réduite par les projets de reboisement et de gestion durable des forêts au Burundi peut être certifiée sous forme de crédit carbone par des organismes accrédités. Ces crédits sont ensuite vendus sur le marché du carbone ; par exemple, les entreprises ou les gouvernements qui émettent plus de GES que leurs quotas peuvent acheter des crédits pour compenser leurs propres émissions, neutralisant ainsi leur impact sur le climat.

#### **e) Fonds forestier national**

Un Fonds forestier national est un mécanisme financier conçu pour mobiliser, gérer et distribuer des ressources financières en vue de soutenir des projets ou des initiatives visant la protection, la conservation et la gestion durable des forêts (*Plan d'Action 32 à 35*). L'existence d'un fonds forestier national opérationnel et l'établissement d'une équipe de mobilisation de fonds assureront un financement durable à long terme pour des activités environnementales, en particulier dans des contextes où les ressources publiques sont limitées. Il est anticipé qu'avant la fin du cycle de cette SNFF, le Fonds forestier national aurait été créé et validé par le ministère des finances.

#### **f) Microfinance**

L'accès aux crédits, à la formation et aux technologies vertes est important pour le soutien qu'il apporte aux communautés locales, aux petits producteurs et entrepreneurs dans l'adoption des pratiques durables liées à la gestion des forêts, tout en améliorant leurs conditions de vie. Les récentes consultations avec les petites entreprises impliquées dans le secteur forestier au Burundi ont révélé, pour la plupart, d'énormes difficultés à accéder au crédit. Ce constat était cependant en contradiction avec les discussions avec la banque de crédit du Burundi (BCB), qui a confirmé que des lignes de crédit sans garantie étaient disponibles aux petites entreprises du secteur forestier ; de plus, cette banque indique que des projets de reboisement et d'agroforesterie seraient intégrés dans les « projets de croissance » pour lesquels la banque offre des crédits à long terme à des taux préférentiels.

## **g) Écotourisme**

L'écotourisme permet de générer des revenus substantiels grâce à des activités touristiques dans les zones forestières, telles que les visites guidées, l'observation de la faune, les randonnées et les écolodges. Ces revenus peuvent être réinvestis dans la gestion et la protection des forêts, y compris la restauration, le reboisement et la surveillance. Le Burundi possède plusieurs parcs (Kibira, Ruvubu, Rusizi) et réserves naturelles (e.g. Bururi) dans lesquels de tels investissements apporteraient d'énormes bénéfices socio-économiques aux communautés locales. Ces initiatives combinent conservation et tourisme durables et attireraient des fonds des organisations telles que le FVC ou l'UNESCO, ainsi que des partenariats public-privé (PPP) pour le développement d'infrastructures écotouristiques.

## **h) Obligations bleues (Blue bonds)**

Une obligation bleue est un instrument d'emprunt émis par des États, des banques de développement ou d'autres institutions pour lever des capitaux auprès d'investisseurs afin de financer des projets marins et océaniques avec des retombées positives pour l'environnement, l'économie et le climat. Introduites pour la première fois par les Seychelles en 2018<sup>22</sup>, ces obligations ont permis de financer des initiatives telles que la pêche durable, la gestion des ressources marines et le renforcement de la résilience des écosystèmes.

Pour un pays comme le Burundi, qui est enclavé mais riche en ressources en eau douce et faisant partie de l'écosystème du lac Tanganyika, les obligations bleues pourraient représenter un potentiel intéressant. Elles pourraient financer des initiatives de gestion durable des ressources en eau, soutenir des écosystèmes essentiels aux moyens de subsistance locaux et améliorer la qualité de l'eau, qui est cruciale pour l'agriculture, l'hydroélectricité et la biodiversité.

Par exemple, des obligations bleues pourraient être utilisées pour financer la restauration et la gestion des bassins versants autour des rivières principales, comme la rivière Ruvubu et les affluents du lac Tanganyika. Ces projets viseraient à limiter l'érosion, prévenir la pollution des ressources en eau et améliorer la qualité de l'eau, essentielle pour l'agriculture, l'approvisionnement en eau potable et l'hydroélectricité.

---

<sup>22</sup> Seychelles launches World's First Sovereign Blue Bond, World Bank Group, 2018: <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2018/10/29/seychelles-launches-worlds-first-sovereign-blue-bond>

Le Burundi possède plusieurs zones humides importantes autour du lac Tanganyika ; des projets financés par des obligations bleues pourraient se concentrer sur la conservation de ces écosystèmes, contribuant ainsi à la régénération des habitats fauniques et à l'amélioration de la résilience face au changement climatique.

Étant donné la présence de zones montagneuses dans certaines régions du Burundi, les obligations bleues pourraient également financer des projets visant à protéger les écosystèmes de montagne qui alimentent les principaux cours d'eau. Ces projets de conservation soutiendraient l'agriculture durable tout en régulant le cycle de l'eau, indispensable pour la sécurité alimentaire et la gestion des ressources en eau.

## 6. LACUNES FINANCIERES FUTURES ET SOLUTIONS POSSIBLES

Analyser les lacunes financières futures dans le cadre de la stratégie nationale de financement des forêts du Burundi (2025-2040) permet d'anticiper les défis et d'identifier les solutions pour assurer la mise en œuvre efficace de la stratégie. Voici les principales lacunes financières potentielles et leurs solutions possibles :

### a) Insuffisance des financements publics

Les ressources budgétaires nationales dédiées à la gestion des forêts pourraient être insuffisantes, en raison des priorités concurrentes dans d'autres secteurs comme la santé ou l'éducation.

Une solution possible serait de renforcer le plaidoyer auprès des décideurs pour une augmentation des budgets alloués à la gestion forestière, en mettant en avant l'importance des forêts pour la sécurité alimentaire, la résilience climatique et le développement économique rural. Comme indiqué dans la section 3.1.1 (Financement Gouvernemental), les forêts du Burundi apportent une contribution économique notable au PIB, même si elle est souvent sous-estimée. Par exemple, les produits forestiers génèrent des recettes fiscales à travers des droits et taxes sur l'exploitation du bois, du charbon de bois, et d'autres produits forestiers non ligneux, soutenant ainsi les économies locales et l'État. Le parc national de la Kibira joue un rôle essentiel en approvisionnant en eau le barrage hydroélectrique de Rwegura, qui fournit une grande partie de l'énergie électrique du pays, soulignant l'importance des écosystèmes forestiers pour la sécurité énergétique nationale. En outre, les forêts contribuent indirectement à l'agriculture et au tourisme, des secteurs qui bénéficient de la préservation des écosystèmes forestiers. En augmentant l'allocation budgétaire allouée au secteur forestier, le Burundi pourrait non seulement renforcer la contribution économique des forêts, mais aussi assurer leur gestion durable qui stabiliserait les services écosystémiques vitaux, réduisant ainsi les coûts liés à la déforestation et à la dégradation des sols.

Il est à noter que l'existence d'un fonds forestier national opérationnel (section 5) servirait de tampon contre les fluctuations budgétaires nationales ; en effet, ce fonds centralise les contributions non seulement publiques, mais aussi privées et internationales pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie forestière de façon durable.

## **b) Dépendance excessive des financements externes**

Une forte dépendance des financements externes (donateurs internationaux, prêts concessionnels) peut poser des risques, notamment en raison de l'incertitude de la disponibilité de ces fonds, des conditions imposées par les donateurs, et des variations des priorités internationales.

Une solution évidente serait la diversification des sources de financement ; ceci pourra par exemple se faire à travers le renforcement des contributions internes par la mobilisation de fonds nationaux, y compris des taxes environnementales, des subventions publiques, et des contributions du secteur privé. De plus, le développement de mécanismes de financement innovants permettra d'attirer des fonds supplémentaires et de diversifier les sources de financement ; ceci inclut l'utilisation des instruments tels que les paiements des services écosystémiques (PSE), les obligations vertes, et les crédits carbone via des programmes comme REDD+.

## **c) Faible mobilisation des ressources locales**

Les communautés locales et les petits producteurs peuvent manquer de moyens financiers pour participer activement à la gestion durable des forêts, notamment pour des initiatives telles que la reforestation et l'agroforesterie.

Le développement des programmes de microcrédit adaptés aux réalités des communautés rurales leur permettrait de financer des projets liés à la gestion forestière. Il est important de noter qu'un investissement dans la formation et le développement des capacités locales dans la gestion des ressources forestières faciliterait l'accès aux financements disponibles.

## **d) Manque de coordination et de synergie**

L'absence de coordination entre les différents acteurs (gouvernement, ONG, secteur privé, académie, donateurs) peut entraîner une fragmentation des efforts, des redondances ou des financements insuffisants pour des activités essentielles.

Une solution serait la création d'un cadre de coordination intersectorielle qui réunirait les différents acteurs impliqués dans la gestion des forêts, pour assurer une planification cohérente et une allocation efficace des ressources.



#### **e) Absence de mécanismes de financement à long terme**

Les initiatives de gestion durable des forêts, comme la restauration et la conservation à grande échelle, nécessitent des engagements financiers à long terme, qui peuvent être difficiles à sécuriser.

Il est important dans ce contexte de négocier des engagements pluriannuels avec les donateurs, pour obtenir des engagements financiers sur plusieurs années, garantissant ainsi un flux de financement stable et prévisible pour la mise en œuvre des projets forestiers.

#### **f) Retards et inefficacité dans le décaissement des fonds**

Les retards dans le décaissement des fonds ou une mauvaise gestion des ressources peuvent compromettre l'efficacité des projets, entraîner des dépassements de coûts et limiter l'impact des interventions. Cet obstacle peut être parfois évité à travers l'élaboration des calendriers clairs pour le décaissement des fonds et des indicateurs de performance pour suivre et évaluer l'efficacité de l'utilisation des ressources.

## 7. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Le plan détaillé de mobilisation des ressources pour la SNFF (2025-2040) est organisé en quatre phases, chaque phase contenant des activités spécifiques destinées à garantir une mobilisation efficace et durable des ressources financières. Cette approche progressive d'implémentation est conçue pour tenir compte des limites budgétaires, du développement progressif du fonds forestier national et de l'utilisation des mécanismes de financement innovants, ainsi que des contraintes de temps et d'apprentissage.

### 7.1. PHASE 1 : OPERATIONNALISATION DU FONDS FORESTIER NATIONAL ET INSTITUTIONNALISATION DES MECANISMES (2025-2027)

La Phase 1 vise à créer les bases nécessaires pour un financement durable du secteur forestier. Elle comprend la mise en fonctionnement du Fonds Forestier, un mécanisme essentiel pour centraliser et gérer les financements destinés aux initiatives de conservation forestière et de reboisement. Un cadre légal pour la création de ce fonds existe dans le Code forestier du Burundi (articles 176 à 178), et une des activités clés de la phase 1 sera l'opérationnalisation et la mise en fonctionnement de ce fonds. Cette phase se concentre également sur l'identification et le renforcement de partenariats avec des institutions financières nationales et internationales pour assurer un soutien financier initial. Un résumé des activités clés prévues durant la Phase 1 est présenté dans le **Tableau 6**.

*Tableau 6. Activités clés prévues durant la phase 1*

Objectif principal	Activités clés	Détail des activités
Établir les bases institutionnelles et financières nécessaires pour soutenir les initiatives de reboisement et de gestion forestière	<i>Opérationnalisation et renforcement du fonds forestier national</i>	• Développer des modalités d'opérationnalisation du fonds national dédié aux forêts.
		• Identifier et mobiliser des contributions initiales du gouvernement et des partenaires locaux.
		• Mettre en place une gouvernance transparente et efficace pour la gestion du fonds
	<i>Renforcement des capacités institutionnelles</i>	• Former le personnel des ministères concernés (Environnement, Finances) sur les mécanismes de financement durable
• Développer des modules de formation pour les acteurs locaux (collectivités,		

		ONG) sur la gestion des fonds et la soumission de projets.
	<i>Début de la mobilisation des financements internationaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer des propositions de financement pour les partenaires internationaux (FEM, BM, BAD, FVM)</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initier les négociations avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour un soutien financier.</li> </ul>
	<i>Etablissement des partenariats locaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engager les collectivités locales et les organisations communautaires dans des partenariats pour la gestion et la protection des forêts.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des ateliers pour sensibiliser et impliquer les communautés locales dans la stratégie.</li> </ul>
	<i>Préparation de la cartographie et du plan d'action pour le reboisement et la restauration des forêts</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des zones dégradées et des zones prioritaires pour la reforestation.</li> </ul>
	<i>Recherche et développement sur les techniques de domestication des essences autochtones ainsi que des essences adaptées aux différentes zones agroécologiques.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification et sélection des essences locales et adaptées aux zones agroécologiques.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de techniques de propagation et de multiplication en pépinières.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation et adaptation des techniques de plantation et de gestion des essences domestiquées.</li> </ul>

**Budget :** Environ 8.4% du budget total (35,000,000 US\$) sera mobilisé durant cette phase, soit environ 12 millions US\$ par an. Ces premières années nécessiteront des investissements modestes centrés essentiellement sur la mise en place d'institutions, la recherche de financements supplémentaires et la préparation des activités de reboisement et de restauration des forêts. Le budget nécessaire pour cette phase, ainsi que les potentielles sources de financement, sont présentés dans le **Tableau 7**.

**Tableau 7. Budget estimatif de la Phase 1**

<b>Activités clés</b>	<b>Coût estimatif (USD)</b>	<b>Sources potentielles de financement</b>	<b>Plans d'action</b>
Création d'un fonds national pour les forêts	2,000,000	BAD, BM Fonds gouvernemental	Plans d'actions 16-18, 35
Renforcement des capacités institutionnelles	12,000,000	BM, BAD, PNUD, FEM Fonds gouvernemental	Plans d'actions 16-18, 41- 44
Début de la mobilisation des financements internationaux	500,000	Fonds gouvernemental	
Etablissement des partenariats locaux	3,000,000	ONGs Environnementales Organisations bilatérales Fonds gouvernemental	Plans d'action 22-28
Préparation de la cartographie et du plan d'action pour le reboisement et la restauration des forêts	10,000,000	PNUD, FEM, BM Fonds gouvernemental	Plans d'action 41-44, 16-18
Recherche et développement sur les techniques de domestication des essences autochtones ainsi que les essences adaptées aux différentes zones agro écologiques.	7,500,000	ONGs (WWF, UICN, ...) organisations bilatérales BM, FAO, FEM, UE	Plans d'actions 59-60, 22-28,16-20, 41- 44
<b>Total :</b>	<b>35,000,000</b>		

Les sources potentielles de financement incluent les fonds nationaux, le Fonds Vert pour le Climat, le PNUD ou la Banque Mondiale. Le Burundi pourrait aussi solliciter un soutien budgétaire transitoire de la part des bailleurs de fonds traditionnels, tels que la Banque Mondiale, l'Union Européenne ou l'Agence Française de Développement (AFD) ; un tel soutien pourrait aider à combler le fossé budgétaire au début de l'implémentation de la stratégie.

Les consultations avec la banque mondiale dans le cadre de la SNFF ont en effet révélé que celle-ci disposait des Opérations de Politique de Développement (DPO), qui sont des instruments de financement conçus pour soutenir les réformes politiques et institutionnelles d'un pays. Les DPO fournissent un appui budgétaire directement à un gouvernement en échange de la mise en œuvre de réformes convenues, et les fonds sont débloqués immédiatement.

## 7.2. PHASE 2: EXPANSION DES ACTIVITES (2028-2031)

La phase 2 marque le lancement opérationnel de grands projets de reboisement, de gestion durable des forêts et de conservation de la biodiversité. L'objectif est de maximiser l'impact direct de ces interventions grâce à des actions intensives de reforestation, de restauration des sols et d'amélioration des écosystèmes forestiers. Les activités clés sont résumées dans le **Tableau 8**.

*Tableau 8. Activités clés prévues durant la phase 2*

<b>Objectif principal</b>	<b>Activités clés</b>	<b>Détail des activités</b>
Lancer les grands projets sur le terrain, notamment dans les domaines de reboisement, de la gestion durable des forêts et de la	<i>Lancement des projets de reboisement et de restauration des forêts</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plantation d'arbres dans les zones identifiées, création de pépinières, et réhabilitation des sols dégradés.</li> </ul>
	<i>Développement de la gestion durable des forêts</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption de plans d'aménagement forestier durable, promotion de l'agroforesterie, et introduction des pratiques de coupe sélective.</li> </ul>
	<i>Mise en place des mécanismes de surveillance des forêts</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveillance des activités illégales (déforestation, braconnage) grâce à des outils technologiques et à la mobilisation des communautés locales.</li> </ul>

conservation de la biodiversité.	<i>Mise en œuvre des premières initiatives d'adaptation au changement climatique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recherche et déploiement d'essences forestières résistantes au climat et pratiques résilientes.</li> </ul>
	<i>Recherche et développement des sources d'énergie alternatives au bois de chauffage</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement et expansion des sources d'énergie utilisant la biomasse telles que le biogaz et les briquettes de biomasse.</li> </ul>
	<i>Consolidation des partenariats</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilisation supplémentaire de fonds auprès de nouveaux partenaires et bailleurs, ainsi que des contributions du secteur privé.</li> </ul>

**Budget :** Environ 37.3% du budget total (155,000,000 US\$) sera mobilisé durant cette phase, principalement pour les projets de reboisement et restauration des forêts dégradées, gestion durable des forêts, surveillance et mise en œuvre des initiatives d'adaptation au changement climatique. Le budget de cette phase et les sources potentielles de financement des différentes activités sont illustrés dans le Tableau 9.

*Tableau 9. Budget estimatif de la phase 2*

<b>Activités clés</b>	<b>Coût estimatif (USD)</b>	<b>Sources potentielles de financement</b>	<b>Plans d'action</b>
<i>Lancement des projets de reboisement et de restauration des forêts</i>	60,000,000	Fonds Vert Climat Financement privé local (BCB) Banque Mondiale	Plans d'action 1-8, 56, 16-18
<i>Développement de la gestion durable des forêts</i>	25,000,000	BAD Coopération bilatérale Fonds gouvernemental	Plans d'action 16-18, 22-28
<i>Mise en place des mécanismes de surveillance des forêts</i>	10,000,000	FEM Banque Mondiale Coopération bilatérale	Plans d'action 16-18, 22-28, 41-44

<i>Recherche et développement des sources d'énergie alternatives au bois de chauffage</i>	15,000,000	Fonds Vert Climat Banque Mondiale, BAD Banque nationale Fonds gouvernemental	Plans d'action 1-8, 16-18, 56
<i>Mise en œuvre des premières initiatives d'adaptation au changement climatique</i>	30,000,000	Fonds d'adaptation Fonds gouvernemental	Plans d'action 9-15
<i>Consolidation des partenariats</i>	15,000,000	FEM, GCF, AF, BM, USAID, UE, FAO, AFD, GIZ, Sources privées (e.g. BCB)	Plans d'action 1-8, 9-15, 16-20, 22-28, 41-44, 51-56
<b>Total :</b>	<b>155,000,000</b>		

### 7.3. PHASE 3: INTENSIFICATION ET INNOVATION (2032-2036)

La Phase 3 se concentre sur le renforcement des capacités et l'introduction progressive de mécanismes de financement innovants. Cette phase vise à diversifier les sources de financement pour soutenir la gestion durable des forêts et les projets de reboisement à grande échelle ; elle est cruciale pour élargir les possibilités de financement au-delà des sources traditionnelles et pour bâtir une résilience financière dans le secteur forestier du Burundi. Le Tableau 10 présente un résumé des activités clés prévues durant cette phase.

*Tableau 10. Activités clés prévues durant la phase 3*

<b>Objectif principal</b>	<b>Activités clés</b>	<b>Détail des activités</b>
Diversifier les sources de financement et renforcer l'impact des	<b><i>Développement des obligations vertes</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaborer avec le ministère des Finances pour concevoir des obligations vertes spécifiques à la conservation des forêts.</li> <li>• Engager des discussions avec les banques et institutions financières, ainsi que les marchés</li> </ul>

projets intégrant des mécanismes innovants.		<p>financiers internationaux pour l'émission des obligations vertes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Émettre des séries d'obligations vertes pour des projets spécifiques comme la reforestation ou la conservation de la biodiversité</li> </ul>
	<p><b><i>Déploiement des mécanismes de paiement pour services écosystémiques (PSE)</i></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer et ajuster les programmes de PSE existants pour maximiser leur efficacité.</li> <li>• Élargir les partenariats avec le secteur privé pour financer les PSE.</li> <li>• Créer des plateformes régionales de PSE pour faciliter les échanges entre les prestataires de services écosystémiques et les bénéficiaires.</li> </ul>
	<p><b><i>Renforcement de la promotion des produits forestiers</i></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de coopératives, formation à la transformation des produits forestiers (non-ligneux), et accès aux marchés locaux et internationaux.</li> <li>• Développement des potentialités écotouristiques autour des formations forestières.</li> </ul>
	<p><b><i>Incorporation des Fonds privés dans les projets de conservation</i></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier des secteurs d'investissement privés dans la filière forestière (ex: écotourisme, produits forestiers).</li> <li>• Établir des partenariats public-privé (PPP) pour le développement durable des produits forestiers.</li> <li>• Promouvoir des incitations fiscales pour encourager les investissements privés dans la conservation des forêts.</li> </ul>
	<p><b><i>Renforcement du suivi et de l'évaluation des projets</i></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre des audits financiers et de performance pour les projets en cours.</li> <li>• Utiliser les résultats des audits pour informer la révision des stratégies de financement.</li> </ul>



		<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un rapport annuel sur l'impact des financements sur la gestion des forêts.</li> </ul>
	<b><i>Adaptation renforcée au changement climatique</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement des infrastructures résilientes et diffusion des pratiques agricoles et forestières adaptées aux nouvelles réalités climatiques.</li> </ul>

**Budget :** Environ 37.3% du budget total (155,000,000 US\$) sera mobilisé durant cette phase, principalement pour financer les projets de PSE et autres mécanismes innovants, la conservation de la biodiversité et les initiatives de transformation des produits forestiers, ainsi que le développement des potentialités écotouristiques. Le Tableau 11 illustre le budget estimatif pour les différentes activités incluses dans cette phase, ainsi que les Sources potentielles de financement.

*Tableau 11. Budget estimatif de la phase 3*

<b>Activités clés</b>	<b>Coût estimatif (USD)</b>	<b>Sources potentielles de financement</b>	<b>Plans d'action</b>
<i>Développement des Obligations Vertes et Bleues</i>	20,000,000	Fonds Vert Climat Fonds d'Adaptation Banque Mondiale Obligations vertes	Plans d'action 1-8, 9-15, 16-18, 45-46, 63-65
<i>Développement et déploiement des mécanismes de paiement pour services écosystémiques (PSE)</i>	40,000,000	Fond Gouvernemental BAD Banque Mondiale Fonds d'Adaptation	Plans d'action 16-18, 9-15
<i>Renforcement de la promotion des produits forestiers (y compris l'écotourisme)</i>	35,000,000	FAO Banque Mondiale, BAD Coopération Bilatérale Partenariats Public-Privé	Plans d'action 9-15, 16-18, 19-20, 22-28, 41-44, 51-56

<i>Incorporation des Fonds Privés dans les Projets de Conservation</i>	30,000,000	Banque Mondiale BAD Partenariats Public-Privé	Plans d'action 9-15, 51-56
<i>Renforcement du Suivi et de l'Évaluation des Projets</i>	15,000,000	PNUD, FEM Coopération Bilatérale Fonds Gouvernemental	Plans d'action 22-28, 41-44, 51-56
<i>Adaptation renforcée au changement climatique</i>	15,000,000	Fonds d'Adaptation`	Plans d'action 9-15
<b>Total :</b>	<b>155,000,000</b>		

#### **7.4. PHASE 4 : EVALUATION, AJUSTEMENT ET DEVELOPPEMENT DE NOUVEAUX MECANISMES (2037-2040)**

La phase 4 vise à effectuer un bilan exhaustif des mécanismes de financement et des activités mises en œuvre tout au long de la période de la stratégie. Cette phase se concentre sur l'évaluation de l'efficacité des actions et de l'impact des financements mobilisés, permettant d'identifier les réussites et les domaines nécessitant des ajustements. Sur la base des leçons tirées, cette phase proposera des ajustements aux mécanismes existants pour mieux répondre aux besoins émergents du secteur forestier, tout en développant de nouvelles stratégies pour le financement durable à long terme. Cette phase permet également d'explorer des mécanismes innovants et de nouveaux partenariats, assurant ainsi la pérennité des initiatives forestières au-delà de 2040. Une illustration des activités prévues durant cette phase est fournie dans le Tableau 12.

Tableau 12. Activités clés prévues durant la phase 4

Objectif principal	Activités clés	Détail des activités
Évaluer l'efficacité des mécanismes de financement existants et développer de nouvelles stratégies en fonction des apprentissages accumulés.	<i>Evaluation finale des programmes de financement</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conduire une évaluation complète des programmes de financement mis en œuvre durant les phases précédentes.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser les impacts socio-économiques et environnementaux des projets financés.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les forces et les faiblesses des mécanismes de financement utilisés.</li> </ul>
	<i>Révision et ajustement de la stratégie nationale</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Basé sur les résultats de l'évaluation, ajuster la stratégie nationale de financement des forêts.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impliquer les parties prenantes (gouvernement, communautés, partenaires internationaux) dans la révision de la stratégie.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre les recommandations issues de l'évaluation pour améliorer les résultats futurs.</li> </ul>
	<i>Développement de nouveaux mécanismes innovants</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Explorer de nouveaux mécanismes de financement, tels que les crédits-carbone, pour répondre aux besoins émergents.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaborer avec des institutions internationales pour expérimenter de nouvelles approches de financement durable.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des initiatives de crowdfunding pour impliquer directement le public dans la conservation des forêts.</li> </ul>
	<i>Renforcement de la résilience institutionnelle</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer à renforcer les capacités institutionnelles pour gérer des projets de financement complexes.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir l'échange de connaissances entre les institutions locales et internationales.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des partenariats pour le transfert de technologies et de savoir-faire</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un cadre de coopération intersectorielle : Intégration des forêts dans les politiques nationales sur l'agriculture, l'énergie, l'eau, la lutte contre le changement climatique.</li> </ul>
	<b><i>Transition vers un financement durable et autonome</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des modèles de financement autonome basés sur les revenus générés par les forêts (ex: écotourisme, produits forestiers certifiés).</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager les collectivités locales à adopter des pratiques de gestion durable des forêts financées par leurs propres ressources.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la pérennité des programmes de financement au-delà de 2040 grâce à une diversification des sources de financement.</li> </ul>

**Budget :** Environ 17% du budget total (70,000,000 US\$) sera mobilisé durant cette phase, principalement pour financer activités de consolidation, d'évaluation, de suivi et de gouvernance et de développement de nouveaux mécanismes innovants. Une estimation du budget de cette phase est proposée dans le Tableau 13 ; ce tableau inclut aussi des sources potentielles de financement.

**Tableau 13. Budget estimatif de la phase 4**

<b>Activités clés</b>	<b>Coût estimatif (USD)</b>	<b>Sources potentielles de financement</b>	<b>Plans d'action</b>
<i>Evaluation finale des programmes de financement</i>	7,500,000	PNUD, FEM Coopération bilatérale Fonds gouvernemental	Plans d'action 1-8, 16-18, 56
<i>Révision et ajustement de la stratégie nationale</i>	7,500,000	BAD Banque mondiale Fonds d'adaptation fonds gouvernemental	Plans d'action 9-15, 16-18

<i>Développement de nouveaux mécanismes innovants</i>	20,000,000	Banque Mondiale BAD Font Vert Climat Organisations bilatérales	Plans d'action 1-8, 16-18, 22-28
<i>Renforcement de la résilience institutionnelle</i>	15,000,000	Banque Mondiale Fonds Vert Climat	Plans d'action 9-15, 41-44
<i>Transition vers un financement durable et autonome</i>	20,000,000	PSE, Crédit carbone, écotourisme Partenariats public-privé Fonds gouvernemental	Plans d'action 45-46, 51-56
<b>Total :</b>	<b>70,000,000</b>		

En résumé, le plan détaillé décrit dans ce chapitre vise à garantir une mobilisation progressive et efficace des ressources, tout en assurant la durabilité des projets financés. Le **Tableau 14** résume les budgets nécessaires pour chaque phase d'implémentation de la stratégie. La nature des projets couvre les aspects institutionnels, techniques, et financiers, permettant ainsi de maximiser l'impact des investissements dans la gestion durable des forêts du Burundi.

*Tableau 14. Résumé du budget par phase d'implémentation de la SNFF*

<b>Phases d'implémentation</b>	<b>Durée</b>	<b>Budget estimé (us\$)</b>	<b>% du budget total</b>
Phase 1	2025 - 2027	35,000,000	8.4%
Phase 2	2028 - 2031	155,000,000	37.3%
Phase 3	2032 - 2036	155,000,000	37.3%
Phase 4	2037 - 2040	70,000,000	17.0%
<b>Total :</b>		<b>415,000,000</b>	<b>100%</b>

## **8. PLAN D'ACTION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE FINANCEMENT DES FORETS**

Le tableau 15 fournit un aperçu détaillé des sources de financement potentielles, des principales activités liées à chaque source, ainsi que des responsabilités et commentaires spécifiques à leur mise en œuvre. Les sources incluent des options nationales et internationales, tant publiques que privées, offrant une diversité d'opportunités pour soutenir les initiatives de reboisement, de conservation et de gestion durable des forêts au Burundi. Chaque source de financement est associée à des activités spécifiques qui en optimisent l'impact. Une section dédiée aux responsabilités et commentaires accompagne ces activités, clarifiant les rôles des différents acteurs impliqués, les défis anticipés et des recommandations visant à garantir une allocation efficace et responsable des ressources.

Tableau 15. Plan stratégique de mise en œuvre de la SNFF

SOURCE	ACTIVITÉS STRATEGIQUES	RESPONSABILITÉS/ REMARQUES & COMMENTAIRES
<p><b>A</b></p> <p><b>Green Climate Fund</b></p> <p><b>Fond Vert Climat (FVC)</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Veiller à ce que le secteur « forestier » soit répertorié comme une priorité du FVC dans le programme national du FVC</li> <li>2. Élever les communications à ce sujet au niveau du MFBPE</li> <li>3. La foresterie est reflétée dans les contributions nationales déterminées (NDC)</li> <li>4. Faire la foresterie une priorité pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique</li> <li>5. Développer des projets en utilisant la procédure de candidature simplifiée (SAP)</li> <li>6. Adaptation et renforcement de la résilience à travers des activités liées à la restauration des paysages</li> <li>7. Identifier les zones/sites suffisamment grands pour être admissibles au soutien du FVC pour l'atténuation et l'adaptation.</li> <li>8. S'appuyer sur/développer des mécanismes de suivi pour le fonds de préparation à REDD+</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Direction des Forêts (DF) en consultation/communication informelle et formelle avec le directeur technique en chef du MFBPE et la Division du changement climatique/point focal du FVC.</li> <li>• Renseignez-vous sur le processus et si/comment il est possible de participer à la révision des CDN.</li> <li>• DF va contacter les agences accréditées</li> <li>• Poursuivre les discussions avec le NDA pour garantir que la proposition de gestion intégrée du paysage soit intégrée au prochain programme de pays.</li> <li>• La Direction des forêts devrait assurer le suivi et participer aux consultations nationales liées au FVC. Explorer davantage de fenêtres de financement du FVC telles que le SAP (processus d'approbation simplifié) pour les projets présentant des risques environnementaux et sociaux nuls ou faibles (pour les activités à petite échelle).</li> </ul>

SOURCE	ACTIVITÉS STRATEGIQUES	RESPONSABILITÉS/ REMARQUES & COMMENTAIRES
<p><b>B</b></p> <p><b>Adaptation Fund</b></p> <p><b>Fond d'Adaptation (FA)</b></p>	<p>9. Inclure les forêts dans des programmes plus vastes d'adaptation au changement climatique</p> <p>10. Découvrez auprès du Point Focal si le Burundi a utilisé l'allocation</p> <p>11. Si les ressources sont disponibles, découvrez comment participer au processus de prise de décision</p> <p>12. Contacter les agences accréditées</p> <p>13. Faire preuve d'assurance dans le lobbying concernant la politique gouvernementale dans le secteur forestier, mettre l'accent sur la résilience des écosystèmes forestiers, les aspects de vulnérabilité</p> <p>14. Renforcer les efforts de collaboration avec d'autres entités en compétition pour des fonds ayant des idées stratégiques pour une cause commune</p> <p>15. Revoir le calendrier des agences de financement afin d'être bien préparé</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La limite de ce fond est de 10 millions de dollars et tout cet argent est « entièrement programmable » (quel montant a été affecté au secteur forestier ?). Si le fond est épuisé, le Conseil d'administration pourrait recommander de déplacer la limite à 20 millions de dollars, ce qui permettrait de disposer de fonds supplémentaires.</li> <li>• La Direction des Forêts, à travers le Point Focal, suit les changements et les allocations des pays pour le FA, si l'allocation actuelle a été entièrement utilisée.</li> <li>• La Direction des forêts explore d'autres fenêtres de financement disponibles dans le cadre du FA.</li> </ul>



SOURCE	ACTIVITÉS STRATEGIQUES	RESPONSABILITÉS/ REMARQUES & COMMENTAIRES
<p>C</p> <p><b>Banque Mondiale</b></p> <p>-Fonds</p> <p>-Progreen</p> <p><b>Banque Africaine de Développement (BAD)</b></p>	<p>16. Rechercher/étudier si de nouveaux fonds internationaux spéciaux liés aux forêts peuvent être disponibles pour le Burundi</p> <p>17. Contacter les intermédiaires nationaux désignés – vérifier continuellement, appliquer une réflexion latérale car d'autres programmes (non forestiers) peuvent être pertinents : PME, développement communautaire, améliorations administratives.</p> <p>18. Rechercher si de nouveaux fonds liés aux forêts sont disponibles pour le Burundi dans le cadre du partenariat <a href="#">Progreen</a>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est nécessaire de clarifier qui sont les intermédiaires désignés au niveau national : le plan d'action doit nommer l'entité spécifique.</li> <li>• La BAD dispose d'un conseiller en financement climatique qui pourrait vous informer sur les autres financements disponibles pour le gouvernement ou le secteur privé.</li> </ul>

SOURCE	ACTIVITÉS STRATEGIQUES	RESPONSABILITÉS/ REMARQUES & COMMENTAIRES
<p><b>D</b> <b>FAO</b> <a href="#">Mécanisme Forêts et Paysans</a>- (Petits exploitants agricoles et petites et moyennes entreprises forestières)</p> <p><a href="#">Programmes de Coopération Technique</a> (PCTs)</p>	<p>19. Consultez continuellement le centre d'information Mécanisme Forêts et Paysans (MFP) pour trouver des sources de conseils et de soutien.</p> <p>20. Soumettre de manière proactive des propositions liées aux forêts pour des « petits » projets au bureau de pays de la FAO (par exemple, rendre des anciennes terres agricoles (sucre, bananes, etc.) plus productives à l'aide des arbres/forêts).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le MFP est peut-être plus applicable aux groupes communautaires</li> <li>• FAO-MFP est destiné aux petits agriculteurs ou aux PME</li> </ul>
<p><b>E</b> <b>UN-REDD</b></p>	<p>21. Inclure des dispositions/directives dans la politique REDD+ pour le marché volontaire du carbone.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Stratégie Nationale REDD+ est valide jusqu'en 2027 : Il y a nécessité de la mise à jour de la stratégie pour l'aligner avec la SNFF.</li> <li>• L'OBPE se charge du suivi.</li> </ul>

<p><b>F</b></p> <p><b>Organisations bilatérales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• EU</li> <li>• Canada/GAC</li> <li>• UK/DFID</li> <li>• USAID</li> <li>• Japon</li> <li>• Allemagne/GIZ/KfW</li> <li>• Chine</li> <li>• Norvège</li> <li>• Finlande</li> <li>• Suède</li> <li>• Australie</li> </ul>	<p>22. « Sensibilisation » et négociation avec des donateurs/sources internationaux potentiels – à la fois en général et spécifiquement pour remplacer/poursuivre l’appui budgétaire qui se termine en 2022 (pour lequel il est nécessaire de mener davantage d’activités/d’apprendre de la manière dont cela a été réalisé la dernière fois)</p> <p>23. Créer une plateforme TIC pour promouvoir le partage d'idées avec toutes les parties prenantes nationales et internationales (potentielles).</p> <p>24. Mettre en place un mécanisme de suivi des opportunités de financement auprès des donateurs bilatéraux</p> <p>25. Examiner les priorités de financement des principaux donateurs bilatéraux</p> <p>26. Étudier le potentiel de contrepartie des investissements des producteurs d'arbres par l'UE, comme ils l'ont fait ailleurs.</p> <p>27. Élaborer des propositions de projets alignées sur les priorités des donateurs ciblés</p> <p>28. Étudier la possibilité pour l'UE de faire correspondre les investissements des producteurs d'arbres, comme ils l'ont fait ailleurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La coordination de la Direction des forêts et du MFBPE sont requises</li> </ul>
--	---	--

SOURCE	ACTIVITÉS STRATEGIQUES	RESPONSABILITÉS/ REMARQUES & COMMENTAIRES
<p><b>G</b></p> <p><b>Gouvernement du Burundi</b></p>	<p>29. Demander la collecte de données sur les contributions des arbres et des forêts au développement durable du Burundi (au PIB, à l'agriculture, à la croissance verte, à l'agriculture et à la création d'emplois dans le secteur de l'énergie et du tourisme)</p> <p>30. Préparer des notes d'orientation à l'intention des décideurs (Parlement et cabinet, etc.) et enquêter sur les instruments financiers, par ex. assurance nationale en cas de catastrophe, etc.</p> <p>31. Projet pilote visant à donner la possibilité aux contribuables de haut niveau d'investir l'argent dû au gouvernement dans les forêts/la plantation d'arbres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un ou plusieurs responsables doivent être nommés pour assurer la liaison/le suivi.</li> </ul>

SOURCE	ACTIVITÉS STRATEGIQUES	RESPONSABILITÉS/ REMARQUES & COMMENTAIRES
<b>H</b> <b>Direction des</b> <b>Forêts</b>	<p>32. Promouvoir les activités visant à accroître la génération de revenus propres</p> <p>33. Examiner les politiques et la législation et formuler des recommandations pour créer un environnement favorable, et surtout pour favoriser l'application des lois et législation forestières existantes.</p> <p>34. Mettre en place une équipe sur mesure de mobilisation de ressources/revenues</p> <p>35. Mise en place des partenariats avec les entreprises pour des initiatives de plantation.</p> <p>36. Créer une plateforme TIC pour promouvoir le partage d'idées avec toutes les parties prenantes concernées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêter sur les fonds nationaux liés aux forêts existantes dans d'autres pays pour recueillir des bonnes/meilleures pratiques et des exemples utiles.</li> <li>• Continuer à identifier et tester de nouvelles possibilités de génération de revenus</li> <li>• Restructuration pour renforcer l'approche commerciale</li> </ul>



SOURCE	ACTIVITÉS STRATEGIQUES	RESPONSABILITÉS/ REMARQUES & COMMENTAIRES
<p><b>J</b></p> <p><b>FEM</b></p> <p><b>Programme de petites subventions FEM/PNUD</b></p>	<p>41. Initier et maintenir le dialogue avec le point focal du FEM et les agences d'exécution concernant les critères des allocations <a href="#">STAR du FEM</a> et les éventuels projets liés à la foresterie</p> <p>42. La Direction des Forêts devrait rester en consultation/communication informelle et formelle avec le point focal MFBPE/FEM et les agences d'exécution du FEM (FAO, PNUD, PNUE, etc.)</p> <p>43. Ajouter des activités pour les groupes communautaires afin d'améliorer l'accès aux petites subventions du FEM</p> <p>44. Continuer à fournir un financement à la foresterie communautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La période du FEM-8 s'étend de 2022 à 2026 et se concentre sur la lutte contre les défis environnementaux mondiaux tels que la perte de biodiversité, le changement climatique, la pollution et la dégradation des terres.</li> </ul>
<p><b>K</b></p> <p><b>Paiement pour des services écosystémiques (PSE)</b></p> <p>Marché Volontaire du Carbone (VCM)</p>	<p>45. Sensibilisation et dialogue initiés avec les normes volontaires sur le carbone/les développeurs de projets</p> <p>46. Faciliter/soutenir les projets pilotes de VCM (nécessite un terrain légal, etc., un soutien administratif comme ci-dessus)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Normes/entités VCM du Département des Forêts/MFBPE et/ou leurs développeurs de projets</li> <li>• Consultant/conseiller VCM indépendant</li> <li>• Une nouvelle politique d'échange de carbone ?</li> </ul>

SOURCE	ACTIVITÉS STRATEGIQUES	RESPONSABILITÉS/ REMARQUES & COMMENTAIRES
<p><b>L</b></p> <p><b>Agriculture/ Exploitation Minière/ Autres secteurs</b></p>	<p>47. Promouvoir une agriculture sans déforestation</p> <p>48. Promouvoir l'agroforesterie/intégration des arbres dans les systèmes de production agricole</p> <p>49. Inclusion d'un programme de reboisement dans les contrats de bail minier et d'échange de carbone dans l'exploitation minière, même si pour le moment celle-ci reste essentiellement artisanale.</p> <p>50. Pour une zone déboisée par n'importe quelle industrie/secteur, payer pour une surface égale à réhabiliter</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les activités de reboisement doivent être surveillées et appliquées.</li> <li>• Les entités du « Mouvement de Conscience » qui sont de bonnes entreprises citoyennes ; dans la manière dont ils utilisent les ressources liées à la forêt telles que l'eau ou participent au programme national de reboisement</li> <li>• Encourager les efforts de reboisement des terres exploitées par le secteur minier.</li> </ul>



SOURCE	ACTIVITÉS STRATEGIQUES	RESPONSABILITÉS/ REMARQUES & COMMENTAIRES
<b>M</b> <b>Partenariats</b> <b>public-privé</b> <b>(PPPS)</b>	51. Nouer des partenariats avec des services privés 52. Partenariats avec la Chambre de commerce 53. Partenariats au niveau local mais aussi partenariats internationaux 54. Faire pression pour une taxe sur les activités qui affectent le secteur forestier. 55. Créer une politique pour allouer une partie de la taxe sur l'essence au fonds de compensation forestière à la lumière des émissions des véhicules à moteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelles politiques/incitations pour encourager la responsabilité sociale des entreprises liée aux forêts</li> </ul>
<b>N</b> <b>Institutions de</b> <b>Microfinance</b>	56. Rechercher un partenariat avec des fondations locales pour réaliser des investissements à long terme liés à la reforestation et soutenir leur visibilité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les communautés et les petits exploitants agricoles</li> </ul>

SOURCE	ACTIVITÉS STRATEGIQUES	RESPONSABILITÉS/ REMARQUES & COMMENTAIRES
<b>O</b> <b>Partenariat avec les villes pour la création d'espaces verts/foresterie urbaine</b>	57. Créer des espaces verts/foresterie urbaine 58. Faire pression auprès des agences de logement, des promoteurs et des entités de planification pour garantir la création d'espaces verts dans les zones désignées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Envisager des collaborations (une forme de « jumelage ») avec des villes étrangères</li> <li>• Échanger des crédits carbone avec des villes étrangères</li> <li>• Entreprises partenaires – comment planter des arbres, les entretenir, etc. – réduire le besoin d'abattre.</li> </ul>
<b>P</b> <b>Initiatives conjointes régionales et pays partenaires</b>	59. Identifier les problèmes régionaux communs 60. Suivre les programmes et opportunités régionaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rejoindre le partenariat avec l'initiative BIOFIN du PNUD</li> <li>• UICN/Conservation et restauration des paysages forestiers</li> <li>• Conservation Internationale et WWF</li> <li>• Assistance Technique pour le Fonds WWF pour la neutralité en matière de dégradation des terres</li> <li>• Centre et réseau de technologies climatiques (CTCN) - fournit un soutien au secteur forestier</li> </ul>
<b>Q</b> <b>Fonds philanthropiques internationaux</b>	61. Des zones de conservation ciblées, financées principalement par la Fondation Gordon et Betty Moore des États-Unis 62. Explorer des supports financiers similaires de la Fondation de Bill et Melinda Gates.	

SOURCE	ACTIVITÉS STRATEGIQUES	RESPONSABILITÉS/ REMARQUES & COMMENTAIRES
<p><b>R</b></p> <p><b>Obligations Vertes (Green Bonds)</b></p> <p><b>Obligations Bleues (Blue Bonds)</b></p>	<p>63. Identifier les opportunités pour l'utilisation des obligations vertes (par ex., initiatives de reboisement, amélioration de l'efficacité énergétique, ...) et des obligations bleues (par ex., conservation des bassins versants, amélioration de la qualité de l'eau dans les rivières principales, protection des zones humides autour du lac Tanganyika, ...)</p> <p>64. Collaborer avec des organismes internationaux comme la BM, BAD, ... pour assister dans la création d'un cadre clair pour l'émission des obligations et aligné avec des standards internationaux.</p> <p>65. Lancer les obligations sur des plateformes internationales ou régionales, comme la Bourse de Maurice ou celle du Rwanda, spécialisées dans les titres durables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le gouvernement du Burundi, à travers le ministère des finances, est responsable de l'émission des obligations, de la structuration financière et de la coordination générale.</li> </ul>

## 9. CONCLUSIONS ET SUGGESTIONS

- 1) Dans un avenir proche, la dépendance du secteur forestier du Burundi aux donateurs internationaux sera réduite grâce au développement des sources de financement nationales privées. La répartition actuelle du budget mixte pour le secteur forestier, qui est d'environ 90% de financement international et 10% de financement national, évoluera progressivement (d'ici 2040) vers une répartition potentielle de 20-25% de financement national et 80-75% de financement international.
- 2) La création d'un fonds forestier national est essentielle pour assurer un financement durable et cohérent des projets forestiers, à l'abri des fluctuations budgétaires nationales et internationales. Il est important d'engager la création de ce fonds dès la première phase du cycle de la Stratégie Nationale de Financement des Forêts 2025-2040.
- 3) Une légère augmentation de l'allocation budgétaire nationale pour les projets forestiers est cruciale pour garantir le succès de la Stratégie Nationale de Financement des Forêts du Burundi. Elle permettrait non seulement de renforcer la propriété nationale, mais servirait aussi de levier pour les financements internationaux supplémentaires ; les donateurs et investisseurs internationaux sont souvent plus disposés à cofinancer des projets lorsque le pays bénéficiaire montre un engagement fort par des contributions financières substantielles. Malheureusement, malgré une augmentation de 63.9% du budget général de l'état du Burundi dans l'exercice 2023/2024, le budget alloué au service forestier n'a pas connu d'augmentation substantielle. Un argument qui plaide en faveur de cette augmentation serait la réaffirmation en termes financiers de la contribution des forêts à la sécurité alimentaire et production agricole, la santé, la résilience aux effets du changement climatique, entre autres.
- 4) L'intégration d'une équipe spécialisée dans l'analyse des conventions internationales et des appels à soumission au sein de l'OBPE est impérative pour maximiser les chances de succès de la SNFF. Elle permettrait non seulement d'accéder à des projets internationaux, mais aussi d'aligner les projets nationaux avec les priorités globales, de renforcer les capacités techniques et financières, d'améliorer la réactivité et d'assurer une gestion efficace des ressources.
- 5) Le Burundi devrait développer un cadre réglementaire pour les PSE, les obligations vertes et les crédits carbone, tout en sensibilisant les parties prenantes à leur utilisation. Le pays bénéficierait en effet énormément de la promotion des mécanismes financiers innovants. Les forêts reboisées ou restaurées capturent du CO<sub>2</sub> de l'atmosphère, ce qui permettra au Burundi de générer des crédits de carbone. Ces crédits peuvent ensuite être vendus sur les marchés internationaux à des entreprises ou à des pays qui cherchent à compenser leurs propres émissions. Le Burundi pourrait aussi émettre des obligations vertes pour attirer des

investissements importants dans ses projets de restauration et de reboisement. Ces obligations attirent des investisseurs qui cherchent à soutenir des initiatives environnementales tout en obtenant un rendement financier. Un cadre juridique et réglementaire pour favoriser l'utilisation de ces mécanismes de financement innovants est nécessaire.

- 6) L'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE) et d'autres institutions devront continuellement renforcer leurs compétences en matière de rédaction de projets de financement et de gestion de fonds internationaux. Cela augmentera la capacité du Burundi à obtenir des financements des grandes institutions telles que le Fonds Vert pour le Climat.
- 7) Le renforcement de la gouvernance forestière au Burundi est crucial pour assurer une meilleure optimisation de la gestion des ressources. Une transparence accrue devrait être mise en place à travers un système public de suivi et évaluation des projets forestiers. Cela inclurait la clarification des rôles institutionnels pour améliorer la coordination entre autorités, ONG et communautés. En parallèle, encourager une participation active des communautés locales renforcerait l'adhésion aux initiatives de gestion durable. En outre, des formations spécialisées pour les agents forestiers et acteurs locaux assureraient un meilleur alignement des pratiques de gestion forestière avec les enjeux écologiques et économiques actuels.
- 8) La Recherche et le Développement devraient bénéficier d'un soutien renforcé et continu afin d'optimiser pleinement leur contribution au développement durable du secteur forestier. La mise en place de programmes de recherche ciblés sur les essences locales, notamment les espèces endémiques et celles adaptées aux différentes zones agroécologiques, favoriserait la régénération écologique et renforcerait la résilience climatique du secteur forestier. De plus, la création d'un centre national de données permettrait de centraliser les informations essentielles sur la biodiversité et les initiatives forestières, facilitant ainsi l'accès pour les chercheurs et décideurs. Par ailleurs, il est essentiel de promouvoir l'innovation dans les techniques de propagation et de domestication des essences locales, par le biais de partenariats avec des institutions de recherche et des acteurs privés, ce qui contribuerait au développement de pratiques de gestion plus durables et adaptées aux spécificités écologiques du pays.

## 10. BIBLIOGRAPHIE

- Blaser, J., Zabel, A., & Pfannkuch, M. (s.d.). *Generic guide and modular training package to assist countries in developing national forest financing strategies (In support of the Global Forest Financing Facilitation Network - GFFFN)*. Récupéré sur <https://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2019/10/GFFFN-ModularTrainingPackageFINAL.pdf>
- Castren, T., Katila, M., Lindroos, K., & Salmi, J. (2014). *Private Financing for Sustainable Forest Management and Forest Products in Developing Countries: Trends and drivers*. Washington DC: Program on Forests (PROFOR).
- Collaborative Partnership on Forests (CPF), A. G. (2012). *2012 Study on Forest Financing*. Available at: [https://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2014/12/AGF\\_Study\\_July\\_2012.pdf](https://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2014/12/AGF_Study_July_2012.pdf).
- FAO. (2015). *Towards effective national forest funds*. by Matta, R. FAO Forestry Paper No. 174: Rome, Italy .
- FAO. (2020). *Global Forest Resources Assessment 2020: Main Report*. Rome, Italy.
- FAO. (2022). *Voluntary Guidelines on the Responsible Governance of Tenure of Land, Fisheries and Forests in the Context of National Food Security (Vol. First revision)*. Rome: <https://doi.org/10.4060/i2801e>.
- FAO, CIFOR, IFRI and World Bank. (2016). *National socioeconomic surveys in forestry: guidance and survey modules for measuring the multiple roles of forests in household welfare and livelihoods*. by R.K. Bakkegaard, A. Agrawal, I. Animon, N. Hogarth, D. Miller, L. Persha, E. Rametsteiner, S. Wund, Food and Agriculture Organization of the United Nations, Center for International Forestry Research, International Forestry Resources and Institutions Research Network, and World Bank. FAO Forestry Paper, No. 179.
- Fofu, A., Nduwayezu, G., Kaneza, B., & Nzigiyimpa, L. (2022). *Strategie Nationale Pour la Conservation des Aires Protegees 2022-2032*. MINEAGRIE.
- Global Forest Watch. (2020). *Forest Monitoring Program (Burundi Dashboard)*. Récupéré sur <https://www.globalforestwatch.org/dashboards/country/BDI/>.
- MEEATU. (Mars 2012). *Politique Forestiere Nationale du Burundi*.
- MINEAGRIE. (Decembre 2019). *Strategie Nationale REDD+*.
- Nibitanga, S., Komguem, L., & Rufuguta, E. (Septembre 2024). *Rapport de Consultations pour la Strategie Nationale de Financement des Forets du Burundi*.
- Oakes, L., Rayden, T., Lotspeich, J., & Bagwill, A. (2022). *Defining the Real Cost of Restoring Forests*. A Trillion Trees White Paper.
- Republique du Burundi. (1985). *Loi No. 1/02 du 25 mars 1985 portant Code Forestier*.

- Republique du Burundi. (2023). Loi No. 1/16 du 28 Juin 2023 portant fixation du budget general de la republique du Burundi pour l'exercice 2023/2034.
- Republique du Burundi. (2024). *Strategie Forestiere Nationale 2025-2040*.
- Rufuguta, E. (2024). *Rapport d'Analyse de la Situation Forestiere au Burundi*. MINEAGRIE.
- Rufuguta, E. (Juin 2024). *Rapport de l'Atelier de Formation dans le cadre du FNUF (Projet: "Renforcement des capacités pour accéder aux financements pour la mise en œuvre des instruments des Nations Unies sur les Forêts et la Gestion durable des forêts")*.
- Secretariat of the Convention on Biological Diversity. (2009). *Connecting biodiversity and climate change mitigation and adaptation*. Montreal, Canada: Report of the second ad-hoc technical expert group on biodiversity and climate change.
- UN DESA. (2017). *United Nations Strategic Plan for Forests 2017-2030*. <https://www.un.org/esa/forests/documents/un-strategic-plan-for-forests-2030/>.
- UN Inter-Agency Task Force on Financing for Development. (2016). *Forest Finance*. [https://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2016/01/Forest-Finance\\_UNFF\\_IATF-Issue-Brief.pdf](https://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2016/01/Forest-Finance_UNFF_IATF-Issue-Brief.pdf).
- UNICEF Burundi. (2023). *Analyse Budgetaire Nationale 2023-2024*. Récupéré sur [https://www.unicef.org/burundi/media/4591/file/FRA\\_National%20Budget%20Brief%2023-24.pdf](https://www.unicef.org/burundi/media/4591/file/FRA_National%20Budget%20Brief%2023-24.pdf)
- USAID/BURUNDI. (2022). *Foreign Assistance Act Sections 118/119: Tropical Rain Forests and Biodiversity Analysis*. USA.
- Weiss, G., Emery, M., Corradini, G., & Zivojinovic, I. (2020). New Values of Non-wood Forest Products. *Forests*, 11(65), doi:10.3390/f11020165.
- World Bank & Government of Burundi. (2017). *Burundi Country Environmental Analysis: Understanding the Environment within the Dynamics of a Complex World: Linkages to Fragility, Conflict and Climate Change*.